



HAL
open science

Un champ associatif tunisien en quête de reconnaissance : entre légitimité historique et légitimité rationnelle

Hocine Hadjeras

► **To cite this version:**

Hocine Hadjeras. Un champ associatif tunisien en quête de reconnaissance : entre légitimité historique et légitimité rationnelle. Science politique. 2012. dumas-00817692

HAL Id: dumas-00817692

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00817692>

Submitted on 25 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Paris 1 – PANTHEON - SORBONNE
Master professionnel Coopération Internationale,
Action Humanitaire et Politiques de Développement (CIAHPD)
UFR de Science Politique

**Un champ associatif tunisien en quête de reconnaissance :
de la légitimité historique à la légitimité rationnelle.**

*Etude des modes de légitimation de la Ligue Tunisienne de défense des Droits de
l'Homme et du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux.*

Mémoire réalisé par
HADJERAS HOCINE

Sous la direction de
Monsieur ADDA BEKKOUCHE

Année universitaire 2011/2012

AVERTISSEMENT

" L'Université Paris I n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans les mémoires.
Ces opinions doivent être considérés comme propres à leur auteurs".

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon Directeur de mémoire, Monsieur Adda Bekkouche, pour sa disponibilité et ses conseils avisés tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance à M. Abderrazak Bel Hadj Zekri, mon responsable de stage et Directeur exécutif à la LTDH pour son accueil, son soutien et la confiance qu'il a su m'accorder. Un grand merci également à M. Abderrahman Hedhili, Président du FTDES et Secrétaire Général de la LTDH pour ses anecdotes pleines d'intérêts et l'expérience très enrichissante qu'il m'a permis de vivre.

Que soit également remerciés l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master CIAHPD ainsi que mes amis et mes camarades de la trentième promotion de la formation.

Enfin, toute mon admiration pour ma mère, mon père, mes frères et sœurs, qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la réussite de mon parcours scolaire et universitaire.

Sincèrement, à toutes et à tous, merci.

« La légitimité des ONG est une vraie question que trop peu de monde, dans les milieux concernés, prennent véritablement au sérieux. »

Rony Brauman, « La communication des ONG : une affaire d'États ? »
in *La revue internationale et stratégique*, numéro 56, hiver

SYNTHESE

En peu de temps, les ONG ont réussi à s'imposer comme des interlocuteurs incontournables des Etats et des Organisations Internationales. De ce fait, elles sont de plus en plus interrogées sur leur efficacité et leur légitimité à agir. Elles s'efforcent désormais à justifier leur existence en démontrant leur utilité sociale. De quel(s) type(s) de légitimité(s) une OSC tunisienne peut-elle se prévaloir aujourd'hui dans un contexte de transition politique ? Est-ce seulement en avançant son passé qu'une organisation est aujourd'hui entendue, reconnue et considérée comme influente ? A travers une étude des modes de légitimations de deux associations tunisiennes, nous verrons comment les décisions et les évènements passés influent sur les décisions actuelles et futures d'une organisation. Par ailleurs, ce mémoire entend également démontrer l'influence des discours de légitimation sur la structure organisationnelle d'une association.

Un peu moins de deux ans après l'immolation de Mohamed Bouazizi à Sidi Bouzid, la société civile tunisienne doit faire face à de nombreux défis d'ordres conjoncturels et structurels. Les associations tunisiennes se lancent désormais dans une difficile quête de reconnaissance sociale. Les organisations dites « traditionnelles », parmi lesquelles la Ligue Tunisienne de défense des Droits de l'Homme, ont résisté aux différentes politiques de déstabilisation du régime de Ben Ali. Leur notoriété découle aujourd'hui de cette légitimité historique. Or, l'ouverture du champ politique marque le début de la concurrence entre les associations. Dans ce contexte, la légitimité d'une organisation se fonde désormais sur des critères liés à la qualité, l'efficacité, la transparence, l'expertise ou encore le professionnalisme de celle-ci. La LTDH doit donc s'engager vers une réorganisation de son mode de fonctionnement sous peine d'être concurrencée par des associations plus jeunes, qui ne détiennent certes pas de légitimité historique, mais qui se montrent tout de même capables de répondre aux besoins de la société tunisienne. Fondé en mai 2011, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux est décidée à prendre le relais d'une LTDH diminuée par une crise de légitimité. Responsable de l'organisation du FSM en mars 2013, elle a la possibilité d'accroître sa visibilité et de devenir ainsi un acteur incontournable sur la scène nationale. Ainsi, le contraste saisissant entre l'image d'association en déclin de la LTDH et l'essor impressionnant de cette jeune association qu'est le FTDES peut s'expliquer à travers une étude des processus de légitimation des deux organisations.

Mots clés : Société civile, Tunisie, Légitimité, Processus de légitimation, Printemps arabe, Révolution de la Dignité, Ligue Tunisienne de défense des Droits de l'Homme.

ABSTRACT

In a short span of time, NGOs have become indispensable partners of States and International Organizations. Consequently, their effectiveness and legitimacy is increasingly questioned. They are thus trying to justify their existence by demonstrating their social usefulness. What kind of legitimacy can Tunisian NGOs employ to win and be recognized as actors in the context of political transitions ? Is banking on an organization's history necessary to be understood, recognized and considered as an influential partner ? Through a study of the legitimation process of two Tunisian organisations, we will see how past events affect the present and future decisions of an organization. In addition, this paper also aims to demonstrate the influence of the legitimation's discourse on the structure of an organisation.

Less than two years after the immolation of Mohamed Bouazizi in Sidi Bouzid, Tunisian civil society has had to face many challenges. Indeed, Tunisian organisations are trying to win social recognition. The 'traditional' organizations, such as the Tunisian League for the Defence of Human Rights, have withstood Ben Ali's regime. Their renown is now based on this historical legitimacy. However, the political transition marks the beginning of a competition between organisations. In this context, an organization's legitimacy is now based on criteria related to quality, effectiveness, transparency, expertise and professionalism. LTDH must reorganize itself at risk of facing competition from younger organisations, which might not have historical legitimacy, but which are able to meet the needs of the Tunisian people. Founded in May 2011, the Tunisian Forum for Economic and Social Rights is part of these young organisations which can compete with the LTDH. Responsible for organizing the WSF in March 2013, the organisation has an opportunity to increase its visibility and of becoming a major actor on the national arena. Thus, the image of the LTDH as an organisation in decline contrasts with the impressive growth of a young organisation i.e. the FTDES. A study of the processes of legitimation can explain the reasons for this contrast.

Key-words : Tunisian civil society, Tunisia, Legitimacy, Legitimation process, Arab Spring, Dignity Revolution, Tunisian League for Human Rights.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
SYNTHESE.....	5
ABSTRACT	6
SOMMAIRE	7
PRINCIPAUX ACRONYMES UTILISES	11
INTRODUCTION	12
<i>De la dictature à la « Révolution de la Dignité ».....</i>	12
<i>De la Révolution aux enjeux de la transition politique.</i>	13
<i>La LTDH, refuge des opposants politiques, désormais confrontée aux défis de la transition politique.....</i>	14
<i>Intérêt du duo associatif LTDH - FTDES.....</i>	16
<i>Pistes de recherches et méthodes employées.</i>	16
I. Les attributs d'une légitimité historique : le poids du passé de l'organisation.....	18
<u>1. Une autorité fondée sur la légitimité historique.....</u>	<u>19</u>
A. La Ligue, lieu de sociabilité des opposants politiques.....	19
<i>La justice comme arène politique ou l'utilisation du statut d'avocat comme moyen d'expression.</i>	19
<i>Une organisation fédératrice de nombreuses tendances politiques.....</i>	20
B. Une stratégie d'assujettissement efficace du régime.....	22
<i>Des stratégies de contournement.</i>	22
<i>Une répression entraînant un dysfonctionnement de l'organisation.....</i>	23
<i>Un paradoxe apparent : l'existence de la LTDH entretenue par la répression.</i>	24

C. Une responsabilité émanant d'une légitime historique	25
<i>Un rôle de représentant de la société civile</i>	25
<i>Une légitimité reconnue par les acteurs étrangers.</i>	27
2. Une légitimité contestée.	29
A. Une fracture générationnelle	29
<i>Une nouvelle campagne d'adhésion aux modalités conditionnées.</i>	30
<i>Des « conflits générationnels » au sein du FTDES</i>	32
B. Un discours condescendant des acteurs de la LTDH	32
<i>Le manque de coordination avec les autres OSC</i>	32
<i>Un patriotisme d'organisation pesant.</i>	33
C. La subsistance d'une culture du secret	35
<i>Une culture du secret héritée du passé ?</i>	35
<i>Une captation des ressources afin de se rendre plus audible ?</i>	36
<i>Une information fluctuante en raison d'une multiplicité d'acteurs ?</i>	37
3. Une confusion entre les champs politique et associatif	37
A. La migration d'acteurs associatifs vers le champ politique : une conséquence directe de la Révolution ?	38
<i>Un phénomène ancien</i>	38
<i>Vers l'élaboration d'un cadre juridique interdisant la création d'association pour les anciens responsables du RCD ?</i>	40
B. Une méfiance persistante à l'égard de l'institution étatique	41
<i>Une stratégie de négociation avec l'Etat pour le FTDES</i>	42
<i>Une stratégie d'opposition pour la LTDH.</i>	43
II. La difficile quête de légitimité rationnelle	46
1. L'enjeu de la restructuration institutionnelle et organisationnelle	47

A. Le développement du tissu associatif tunisien : un effet de l'assouplissement du cadre juridique	47
<i>Articles relatifs à la création d'association</i>	48
<i>Articles relatifs au fonctionnement de l'association en Tunisie</i>	49
B. La nécessaire adaptation au nouvel environnement national	50
<i>Une concurrence accrue entre les associations</i>	50
<i>Un appui des bailleurs de fonds</i>	51
C. La difficile reconversion du mode d'organisation de la LTDH	53
<i>Une énergie déployée dans l'activisme au détriment de l'aspect organisationnel</i>	53
<i>Une stratégie de communication inexistante</i>	54
<u>2. La LTDH et le FTDES : entre complémentarité et concurrence</u>	56
A. Un champ d'action délaissé par la LTDH, investi par le FTDES	56
<i>La marginalisation des DESC</i>	56
<i>Un nouvel enjeu : placer les DESC au cœur du débat politique</i>	58
B. Le FTDES, ressource d'anciens activistes et militants associatifs	60
<i>L'optimisation du réseau du Président du FTDES</i>	60
<i>Une confusion des rôles au sein de la LTDH</i>	61
<i>Des rivalités intestines entraînant un dysfonctionnement de l'organisation</i>	62
<i>Une Ligue discréditée</i>	63
<u>3. La construction d'une légitimité rationnelle</u>	65
A. Le référentiel commun de construction de légitimité dans le milieu des ONG	65
<i>L'« auto-légitimation » des acteurs associatifs</i>	65
<i>Une typologie de construction de légitimité</i>	67
<i>Un déficit de légitimité lié à une absence de démocratie au sein des ONG</i>	68
B. Une réticence à l'égard du professionnalisme	69
<i>Le professionnalisme : une remise en cause du militantisme ?</i>	69

<i>Le choix du combiné « professionnalisme - militantisme » pour la pérennisation de l'organisation.</i>	71
C. L'opportunité de l'organisation du FSM.....	73
<i>L'Assemblée préparatoire de Monastir, l'illustration d'une capacité organisationnelle limitée.....</i>	73
<i>La persistance d'une culture de l'improvisation.....</i>	75
<i>La LTDH, grande absente de l'organisation du FSM.</i>	76
<i>Le FSM en Tunisie, une relance de la dynamique altermondialiste ?.....</i>	76
<i>Une visibilité accrue pour le FTDES.....</i>	78
CONCLUSION.....	80
BIBLIOGRAPHIE.....	82

PRINCIPAUX ACRONYMES UTILISES

AFTURD	Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement
ATJA	Association Tunisienne des Jeunes Avocats
ANC	Assemblée Nationale Constituante
ATFD	Association Tunisiennes des Femmes Démocrates
DESC	Droits Economiques, Sociaux et Culturels
FIDH	Fédération Internationale de ligue des Droits de l'Homme
FPLP	Front Populaire de Libération de la Palestine
FSM	Forum Social Mondial
FTDES	Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
IADH	Institut Arabe des Droits de l'Homme
LTDH	Ligue Tunisienne de défense des Droits de l'Homme
ONAT	Ordre National des Avocats Tunisiens
ONG	Organisation Non Gouvernementale
REMDH	Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme
RCD	Rassemblement Constitutionnel Démocratique
UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens

INTRODUCTION

Il y a encore quelques mois, un grand nombre d'observateurs occidentaux avançaient la thèse d'un « exceptionnalisme arabe » où les sociétés des rives sud de la Méditerranée seraient rétives à l'idée même de démocratie. Celles-ci étaient selon eux condamnées à vivre sous la houlette de régimes autoritaires, considérés comme un moindre mal face à la montée de l'islamisme.¹ En effet, la *doxa* occidentale développait l'idée selon laquelle les dictatures du monde arabe avaient face à eux des populations dépolitisées. Les soulèvements populaires du « Printemps arabe » sont venus contredire ces idées reçues : ils ont démontré l'existence de sociétés vivantes aspirant à la liberté et à la démocratie. Dans cette lutte insurrectionnelle où les termes « dignité », « travail » et « liberté » étaient les maîtres mots, le peuple tunisien a été le premier à entreprendre ce combat.

De la dictature à la « Révolution de la Dignité ».

C'est en effet le 17 décembre 2010 que la « Révolution de la Dignité »² se met en marche. C'est à cette date que le jeune tunisien Mohamed Bouazizi, vendeur de fruits et légumes s'immole devant le gouvernorat de Sidi Bouzid, afin de réclamer la marchandise que des agents municipaux lui avaient confisqué quelques heures plus tôt.³ Ce geste, illustrant son impuissance et son indignation profonde, a ému le pays entier et les régions avoisinantes s'embrasèrent rapidement. Ainsi, sous la pression populaire, le Président Zine el Abidine Ben Ali est contraint de quitter la Tunisie le 14 janvier 2011. Mohamed Bouazizi devient très vite le symbole du mal-être d'une jeunesse tunisienne humiliée, diplômée mais sans travail⁴, se battant pour sa dignité et contre toute forme d'injustice sociale. Cette jeunesse, à l'instar de

1 Parmi eux, l'essayiste et historien Français Alexandre Adler, qui s'exprimait dans un article du Figaro paru le 6 septembre 2004 à propos de l'Egypte : « Non, à tout prendre, je préfère que les Frères musulmans soient cooptés par les militaires égyptiens qui gardent l'essentiel du pouvoir plutôt que de les voir gagner des élections libres, [...] Je soutiens donc le maintien des dictatures les plus éclairées possibles – voir pas éclairées du tout – en Egypte et en Arabie saoudite plutôt que l'application, dans ces régions du monde, des principes démocratiques qui, dans l'immédiat, ne seraient que porteurs de désordres et de violence ».

2 C'est ainsi les Tunisiens nomment les soulèvements populaires qui se sont déroulés entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011. La « Révolution du Jasmin » comme elle a été reprise par les médias français correspond à la prise de pouvoir de Ben Ali à la suite de son coup d'Etat « médical » le 7 Novembre 1987, succédant ainsi à Habib Bourguiba.

3 Il succomba le 4 janvier 2011 à la suite de ses blessures et devient le premier « martyr » de la Révolution tunisienne.

4 On estime entre 30 et 40% le taux de chômage des jeunes en Tunisie.

Mohamed Bouazizi et des diplômés chômeurs, a été le moteur des mouvements de contestations contre le régime.

En effet, si selon Jacques Chirac « *le premier des Droits de l'Homme, c'est manger, être soigné, recevoir une éducation et avoir un habitat* »⁵, le « miracle économique tunisien »⁶ cachait une réalité économique et sociale toute autre. La situation sociale dans le pays était caractérisée par un taux de chômage élevé et une forte disparité régionale. Les régions de l'intérieur du pays étaient particulièrement marginalisées. En outre, comme le soulignent Vincent Geisser et Amin Allal⁷, un lien peut être opéré entre une carte des disparités socio-économiques et une carte des mouvements sociaux. On constate que les manifestations populaires se déclenchent tout particulièrement dans ces régions paupérisées, comme ce fut le cas en 2008 dans le bassin minier de Gafsa ou encore en août 2010 dans la région du Sud-est à Ben Gardane. En effet, à partir du mois de Janvier 2008 et pendant près de six mois, de graves troubles sociaux secouent le bassin minier de Gafsa, une région du sud-ouest tunisien particulièrement touchée par le chômage et la pauvreté. Durement réprimés par l'ancien régime, la Tunisie n'avait pas connu pareil soulèvement depuis les « *émeutes du pain* » en 1984. Ainsi, de nombreux observateurs⁸ considèrent que la « *Révolution de la Dignité* » de décembre 2010 - janvier 2011 est l'aboutissement de ce processus de révoltes de la population tunisienne entamée en 2008. La révolution tunisienne puise donc ses origines de ces nombreux mouvements de contestations fortement réprimés.

De la Révolution aux enjeux de la transition politique.

Toutefois, si la ferveur révolutionnaire est retombée, les attentes restent tout de même très fortes. En effet, les causes ayant conduit à la chute du régime de Ben Ali sont toujours présentes. En moins de deux ans, le chômage a doublé, passant de 400.000 à 800.000 demandeurs d'emploi, la pauvreté a augmenté, et les disparités régionales ne cessent de

5 L'ancien Président de la République Française avait ajouté : « *de ce point de vue, il faut bien reconnaître que la Tunisie est très en avance sur beaucoup de pays* » lors de sa visite en Tunisie en décembre 2003. Au même moment, la militante Rahdia Nasraoui entamait son 51e jour de grève de la faim pour protester contre la persécution policière dont elle était victime.

6 Le régime de Ben Ali se vantait d'un taux de croissance annuelle moyen de 5% ces dernières années.

7 Article disponible sur le site <http://www.mouvements.info/Tunisie-Revolution-de-jasmin-ou.html>, publié le 1er juin 2011. [consulté le 1/10/2012]

8 Parmi lesquels Vincent Geisser et Samir Amin.

croître. Par ailleurs, de nombreux Tunisiens estiment que la structure du régime est resté identique. En dépit du fait que « *les têtes ont changés* », Ennahda agit selon eux de la même manière que le RCD⁹. C'est la raison pour laquelle la plupart des jeunes tunisiens préfèrent parler d'*Intifada*, autrement dit de soulèvements populaires, plutôt que de Révolution en tant que telle.

Néanmoins, lorsque le Président Ben Ali quitte le pays le 14 Janvier 2011, les Tunisiens rompent avec près de soixante années de dictature¹⁰. Pendant ces années, des forces d'opposition existaient et tentaient de s'organiser mais la répression policière dont elles étaient victimes les avaient rendus peu visibles. C'est ce que le politologue tunisien Sadri Khiari, en exil à Paris, avait tenté de démontrer dans son œuvre *Le Délitement de la cité*¹¹, publié en 2003, où il évoque la présence en Tunisie de « forces souterraines ». Ces « forces actives » provenaient principalement du milieu associatif et syndicaliste tunisien. Malgré l'autoritarisme du régime, la censure et parfois même l'auto-censure, il montre que des modes de solidarités s'étaient mis en place entre ces différents acteurs durant les années 1990. En outre, les critiques à l'encontre du régime de Ben Ali se faisaient au moyen de lettres d'informations, de forums de discussions, de journaux en ligne et de blogs diffusés à l'étranger.

La LTDH, refuge des opposants politiques.

Parmi ces « forces actives », la Ligue Tunisienne de défense des Droits de l'Homme (LTDH)¹², fondée en 1976 et légalisée un an après, constituait l'un des principaux refuges pour les opposants politiques. En dépit de son statut légal, elle était victime de pressions de la part des autorités. Un blocus policier était maintenu autour de son local et les membres du comité directeur faisaient l'objet de filature. La majorité de ses actions s'opéraient donc dans la clandestinité, ce qui ne lui permettait pas d'avoir un mode de gestion administratif normal. De ce fait, sa résistance face au régime de Ben Ali lui permet aujourd'hui de jouir d'une réelle légitimité historique et d'une crédibilité à l'échelle nationale et internationale. En outre, elle est reconnue comme étant la doyenne des Ligues de droits de l'Homme en Afrique et dans le

9 Rassemblement Constitutionnel Démocratique, parti fondé en 1988 par Ben Ali.

10 Zine el Abidine Ben Ali Habib Bourguiba prédécesseur de Ben Ali était resté plus de trente ans au pouvoir.

11 KHIARI, Sadri, *Tunisie, le délitement de la cité : coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala,, 2003.

12 L'acronyme LTDH sera employé tout au long de ce mémoire pour désigner cette organisation.

monde arabe. Elle a également été à l'origine, en 1989, de la création de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH), en collaboration avec l'Organisation Arabe des droits de la Personne (OAP) et l'Union des Avocats Arabes (UAA). Aux côtés d'autres organisations telles que l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD), l'Ordre National des Avocats de Tunisie (ONAT) ou encore l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), la Ligue constitue le noyau dur d'associations traditionnelles opposées au régime de Ben Ali et fortement réprimées. Toutefois, l'environnement politique n'est plus le même et ces acteurs associatifs ne sont plus dans une perspective de persécutions policières. L'ouverture du champ politique les confronte à un phénomène nouveau : la concurrence entre les associations.

En effet, le cadre juridique régissant la vie associative ayant été assoupli suite au départ de Ben Ali, un grand nombre d'associations et de partis politique sont sortis de la clandestinité et ont pu obtenir un statut légal. Publié le 24 septembre 2011, le Décret-loi 2011-88 portant sur la liberté d'associations a permis à ces nouvelles organisations de se constituer. Ainsi, plus d'une centaine de partis politiques et près de 1700 associations ont été créés entre le 14 janvier 2011 et l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante le 23 Octobre 2011.¹³ Cet enthousiasme n'a guère faibli puisque près de 600 associations se sont constituées entre le 23 octobre 2011 et mars 2012.¹⁴ La Révolution a donc permis un développement du tissu associatif tunisien avec la création d'environ 2300 associations en moins de dix-huit mois. Toutefois, le champ associatif tunisien étant très atomisé, le contexte actuel est marqué par un manque de connaissance des organisations de la société civile tunisienne. Par conséquent, les bailleurs de fonds, qui ont pu débloquent des financements exceptionnels à cette occasion, se tournent naturellement vers les associations historiques, dites « traditionnelles » parmi lesquelles la LTDH.

Intérêt du duo associatif LTDH - FTDES.

Néanmoins, alors qu'elles sont désormais reconnues comme des acteurs incontournables sur la scène nationale et internationale, les ONG sont de plus en plus

¹³ Selon le rapport diagnostique de l'UE publié en mars 2012.

¹⁴ Ibid.

questionnées sur leur légitimité à agir. Cet impératif les pousse désormais à s'engager dans un processus de légitimation, voire « d'auto-légitimation » comme le démontre le politologue Jacques Lagroye.¹⁵ Ce dernier souligne qu'à travers ce processus, l'ensemble des institutions, parmi lesquelles les ONG, permettent de justifier leur existence et donc leur utilité sociale. Dans ce contexte de transition politique, la LTDH n'échappe pas à cette règle. Si le passé de l'organisation constitue un élément fondamental de sa légitimité, celle-ci est aujourd'hui remise en cause par de nombreux membres de la société civile. Pour évaluer la crédibilité d'une ONG, les bailleurs de fonds s'appuient désormais sur des critères définis par le contexte international de l'aide au développement. Ainsi, la durabilité, les résultats ou encore l'efficacité et la qualité des actions menées vont être autant d'éléments qui constituent la légitimité rationnelle d'une association au sens wébérien du terme. Ils vont dès lors privilégier les collaborations avec les organisations qui renvoient l'image d'une institution professionnelle et compétente.

Parmi ces associations, l'une d'entre elles occupe une place de plus en plus importante dans le champ associatif tunisien. Il s'agit du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)¹⁶, crée en mai 2011. Cette association est liée à la LTDH à travers des relations interpersonnelles : le Président, M. Abderrahmane Hedhili, est l'actuel Secrétaire Général de la LTDH, tandis que le Président de la LTDH, M. Abdessattar Ben Moussa est le Secrétaire Général du FTDES. Par ailleurs, elle est responsable de l'organisation du Forum Social Mondial qui aura lieu en Tunisie en mars 2013. De ce fait, le FTDES est en passe de devenir un acteur et un interlocuteur incontournable en Tunisie dans les prochains mois. En dépit de ces relations interpersonnelles, les deux associations semblent avoir pris deux voies différentes. L'une semble en effet en déclin tandis que l'autre semble prendre son essor.

Pistes de recherches et méthodes employées.

Au cours de mon stage d'une durée de cinq mois au sein de la LTDH et en tant que membre du comité d'organisation de l'assemblée préparatoire du FSM au sein du FTDES, j'ai eu l'occasion d'appréhender la place occupée par ces deux associations dans le champ associatif tunisien. Cette place d'acteur m'a accordé une place privilégiée d'observateur. Cette observation participante m'a ainsi permis de réaliser ce mémoire et d'élaborer mes pistes de recherches. L'objet de ce travail est de comprendre les raisons de la crise de légitimité que

¹⁵ LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po, Dalloz, Paris, 2002.

¹⁶ L'acronyme FTDES sera employé tout au long de ce mémoire pour désigner cette organisation.

traverse actuellement la LTDH à travers l'étude des discours de légitimation¹⁷ de ses membres, qui semblent converger sur un seul point. Selon eux, la LTDH demeurerait, en raison des capitaux symboliques accumulés depuis sa fondation en 1977, la seule organisation légitime de défense des Droits de l'Homme aujourd'hui en Tunisie.

De ce fait, partant de cette double posture d'acteur et d'observateur, nous développerons au cours de ce travail, la thèse selon laquelle les discours de légitimation influent sur la structure organisationnelle d'une association. Dans le cas de la LTDH, nous émettons l'hypothèse que celui-ci a des effets néfastes et contribue à limiter ses capacités organisationnelles. Pour répondre à cette problématique, je m'appuierai sur les entretiens réalisés avec différents acteurs de la société civile tunisienne ainsi que les nombreux échanges formels et informels avec les membres de la LTDH et du FTDES.

Ainsi, nous verrons dans un premier temps que les décisions et les événements passés ont une grande influence sur les décisions actuelles et futures d'une organisation. A partir de ce postulat, nous supposons donc que la LTDH est aujourd'hui prisonnière de son passé à travers son mode d'organisation et de fonctionnement et que ses membres n'ont pas encore entamé une rupture à l'égard d'un mode de contestation hérité du passé.

Après avoir étudié le nouvel environnement politique et l'émergence d'un champ associatif tunisien, nous verrons dans un second temps que la légitimité des ONG découle aujourd'hui des résultats engendrés par leurs actions, autrement dit de leur efficacité. De ce fait, nous soumettons l'idée que l'essor du FTDES s'explique par un habile discours de légitimation désormais employé pas les ONG transnationales s'appuyant sur ses compétences propres. Nous tenterons donc d'analyser dans une seconde partie le difficile chemin qui mène à la légitimité rationnelle dans un contexte de transition politique.

17 Par légitimation, nous désignons le processus selon lequel des acteurs tentent faire reconnaître leurs compétences, leurs statuts ou l'influence que leurs structures détiennent dans le champ politique. Ces discours sont en effet un outil de compréhension sur la place qu'occupe aujourd'hui ces deux associations dans la société civile tunisienne.

I. Les attributs d'une légitimité historique : le poids du passé de l'organisation.

Alors que les critères d'efficacité et de qualité des actions occupent une place désormais centrale dans le processus de légitimation des ONG, la LTDH semble fonder sa source de légitimité sur son histoire. Cette vision d'association historique apparaît comme un outil de légitimation qui permet indéniablement à la LTDH de revendiquer une place au sein de la sphère politique tunisienne et une voix dans le processus décisionnel pour la rédaction de la nouvelle Constitution. S'il est vrai que les ONG ne disposent pas de légitimité électorale, elles en invoquent une autre forme, celle de leurs actions. La LTDH ne semble pas avoir fait ce choix et appuie exclusivement sa légitimité sur son passé d'organisation opposée au régime de Ben Ali. Par ailleurs, en agissant d'une telle manière, les membres de la LTDH font preuve d'un « *patriotisme d'organisation* » tel que l'entendait Philippe Ryfman.¹⁸ En effet, la fierté d'appartenir à une organisation détenant une histoire aussi riche et mouvementée que la LTDH amène parfois certains d'entre eux à tenir un discours condescendant à l'égard d'autres organisations de la société civile nouvellement créées. Souvent critiquée pour son manque d'ouverture aux autres acteurs de la société civile, la LTDH semble traverser une crise de légitimité. Celle-ci est accentuée par une confusion entre les champs associatifs et politiques alimentée par la LTDH elle-même. Rappelant systématiquement la légitimité historique de l'organisation, les dirigeants de la LTDH affirment en effet qu'ils n'hésiteront pas à assumer un rôle politique dans les moments de crise. Cela tend à percevoir la Ligue comme un parti politique et non plus comme une association.

Il est donc légitime de se demander si le simple fait d'avancer le poids de son histoire permet à une association d'être aujourd'hui entendue, reconnue et considérée comme influente.

¹⁸ Interview de Philippe Ryfman, « *La concurrence entre ONG est une réalité* », Communication Sans Frontières, Janvier 2006, disponible sur le site : http://www.communicationsansfrontieres.net/interviews/15_parole.html

1. Une autorité fondée sur la légitimité historique.

Organisation opposée successivement aux régimes de Habib Bourguiba¹⁹ et Zine el Abidine Ben Ali, la Ligue Tunisienne de défense des Droits de l'Homme, forte de son ancienneté, jouit aujourd'hui d'une grande notoriété auprès de la population tunisienne et des activistes étrangers des droits de l'Homme. Constituant un refuge pour les opposants politiques et fédérant toutes les tendances politiques²⁰ du pays, elle s'était attribuée un rôle de contre-pouvoir. Par conséquent, les activités de la LTDH étaient rendues difficiles par des régimes politiques limitant leurs actions et leurs marges de manœuvres.

A. La Ligue, lieu de sociabilité des opposants politiques.

La justice comme arène politique ou l'utilisation du statut d'avocat comme moyen d'expression.

Lors de sa fondation en 1976, la LTDH est constituée d'un large spectre d'opposants politiques, avocats pour la plupart, allant de l'extrême gauche aux islamistes conservateurs. Le statut d'avocat offre en effet la possibilité à ceux qui le détiennent de s'exprimer et d'intenter des actions en justice lorsque des atteintes aux droits de l'Homme sont constatées.²¹ C'est du moins ce que nous explique Latifa Habbachi, membre de l'Association Tunisienne des Jeunes Avocats²² et députée Nahdaouie : « *Avant d'être militante Nahdaouie, je faisais partie de l'association des Jeunes Avocats.*²³ [...] *Le statut d'avocat permet d'avoir un engagement politique et de s'exprimer.* ». Samy, coordinateur de programmes au sein de la Fondation Friedrich Ebert va dans le même sens en affirmant que « *ce sont des gens de terrains, avocats pour la plupart, des gens qui découlent de la réalité sociale directe du*

19 Président de la République Tunisienne de 1956 à 1987.

20 Y compris les islamistes d'Ennahda, actuellement au pouvoir. Le comité directeur, composé de vingt-quatre membres, était organisé et subdivisé sous forme de quota politique.

21 Éric GOBE, Michael BECHIR AYARI, 2007, « Les avocats dans la Tunisie de Ben Ali : une profession politisée ? », *L'Année du Maghreb 2007*, Paris, CNRS Éditions, p. 105-132.

22 Elle présente l'Association Tunisienne des Jeunes Avocats (ATJA) comme une organisation de défense des prisonniers d'opinions politiques sous le régime de Ben Ali.

23 Mme Habbachi est pourtant membre du comité directeur de l'AJTA. Le comité directeur de l'organisation, élu en avril 2011, est aujourd'hui composé à majorité de membres proches du mouvement Ennahda : 8 sièges sur 9 ont été remportés par des avocats affiliés au parti.

pays. ».

Les professionnels du droit et les professeurs de Droit Constitutionnel sont fortement sollicités en cette période de transition politique. La presse les questionne souvent afin d'obtenir leur avis sur le processus de rédaction de la nouvelle Constitution ou encore sur la « *justice transitionnelle* », une thématique actuellement en vogue dans le pays. C'est ainsi qu'au même titre que la LTDH, l'ONAT (Ordre National des Avocats Tunisiens), une autre organisation historique, jouit aujourd'hui d'une grande notoriété. A ce titre, les deux derniers Présidents de la LTDH sont avocats. Lors du cinquième congrès de la LTDH en octobre 2000, l'avocat M. Mokhtar Trifi, proche du Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie est élu Président. M. Abdessatar Ben Moussa, ancien bâtonnier des avocats, lui succède en septembre 2011, lors du sixième congrès de l'organisation. Ainsi, le statut d'avocat permettait de mettre en exergue les contradictions de la juridiction du régime en place et contribuait à la promotion d'un Etat de droit à travers des revendications politiques telles que le droit à la défense et notamment le droit à un procès équitable pour tout justiciable.

Une organisation fédératrice de nombreuses tendances politiques.

Par ailleurs, la Ligue fédérait les principaux courants d'oppositions. Ce front d'opposition s'est concrétisé pour la première fois lors de la coalition née d'une grève la faim entamée le 18 octobre 2005 peu avant la tenue du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) à Tunis. Marqué par un contexte de verrouillage systématique de l'information et de la communication par le Ministère de l'Intérieur, ce sommet a réuni entre le 16 et le 18 Novembre 2005 des gouvernants de plusieurs pays, des firmes multinationales et des organisations de la société civile. Si le sommet constituait une opportunité pour les autorités afin de mettre en avant leur « modèle de stabilité politique », il s'agissait, pour les opposants politiques, de tirer profit de la présence des médias internationaux afin de rendre compte de l'état des libertés individuelles en Tunisie. Ainsi, un mois avant la tenue du sommet, huit personnalités politiques et associatives issues de différentes tendances²⁴, décident d'entamer une grève de la faim illimitée le 18 octobre 2005. Un *Comité de soutien des grévistes de la faim du 18 octobre 2005 en Tunisie*, piloté par la LTDH est mis en place et se constitue en véritable force de pression politique. Cette action menée par l'ensemble des opposants politiques a donc été rendue possible grâce au travail de la LTDH qui fédérait en

²⁴ Les grévistes de la faim sont : Ahmed Néjib Chebbi, Hamma Hammami, Abderraouf Ayadi, Ayachi Hammami, Lotfi Hajji, Mohamed Nouri, Mokhtar Yahyaoui et Samir Dilou, actuel Ministre tunisien des Droits de l'Homme.

son sein l'ensemble des tendances politiques opposées à Ben Ali. Cette analyse est notamment développée par Vincent Geisser qui écrit en 2007 : « *Le Mouvement du 18 octobre révèle qu'en Tunisie, les relations entre les militants et les responsables des différents courants idéologiques et politiques ont toujours été régulières grâce notamment à des lieux de débats et de luttes communs, tels que la LTDH qui, depuis plus de vingt ans, rassemble toutes les sensibilités du pays. [...] En somme, le Mouvement du 18 octobre n'est pas un "accident" de l'histoire protestataire tunisienne mais bien le produit d'une longue habitude de "travail en commun" ».*²⁵

En outre, par son caractère unitaire rassemblant les personnalités de différentes tendances politiques, cette mobilisation était inédite dans un pays où le Ministère de l'Intérieur réprimait systématiquement ce type d'action. En effet, malgré un objectif commun de lutte contre un régime autoritaire, peu d'actions communes mobilisant l'ensemble des opposants politiques pouvaient être mises en place. Des enjeux de leadership au sein d'organisations telles que la LTDH, ainsi qu'une polémique sans cesse remise au cœur du débat sur la place à accorder aux opposants islamistes peuvent notamment expliquer ce manque de coordination entre les membres de la société civile dite « autonome ». Toutefois, contrairement aux pays voisins (en Algérie ou au Maroc) où l'opposition est partagée de manière distincte entre « front démocratique laïc » et « opposition islamiste »,²⁶ les opposants tunisiens ont su établir des liens sociaux au fil des années au sein de la LTDH, rendant ainsi possible la réalisation d'actions communes. Par conséquent, cette grève de la faim a permis la mise en place de réseaux de solidarité à l'étranger et à l'intérieur du pays. Il a surtout mis en évidence le rôle fédérateur de la LTDH, constituant de ce fait un véritable lieu de sociabilité pour les opposants politiques. Le mouvement du 18 octobre 2005 n'était donc que l'aboutissement d'un « travail en commun » pour reprendre les termes de Vincent Geisser, autrement dit une lutte commune contre un régime autoritaire réalisée au sein même de la LTDH.

La majorité des opposants politiques tunisiens a donc fréquenté les mêmes lieux de sociabilité. Toutefois, cette union entre les opposants politiques de toutes tendances et les

25 Vincent GEISSER et Éric GOBE, « Des fissures dans la « Maison Tunisie » ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », in *L'Année du Maghreb*, 2007, pp. 353-414.

26 Cependant, depuis le départ de Ben Ali, on assiste à une polarisation de la scène politique avec les islamistes d'un côté et les « démocrates » de l'autre.

défenseurs des droits de l'Homme ne se serait probablement pas produit s'ils n'avaient pas eu à faire face à un régime autoritaire usant de tous les moyens pour empêcher l'émergence d'une société civile autonome.

B. Une stratégie d'assujettissement efficace du régime.

Malgré l'obtention de son statut légal en mai 1977, la LTDH, première Ligue de droits de l'Homme du monde arabe et du continent africain, a dû constamment faire face à une politique de déstabilisation mise en place par le régime de Ben Ali. L'objectif non affiché était de faire de la LTDH une organisation plus « docile ». Dans ce face-à-face avec le régime, les acteurs associatifs ont dû développer certaines pratiques relevant de ce que les sociologues appellent des stratégies de contournement. L'ensemble des échanges avec le Secrétaire Général de la LTDH et Président du FTDES, M. Abderrahman Hedhili, m'ont permis d'analyser d'une part le procédé mis en place par le régime afin d'endiguer toute initiative de la Ligue et d'autre part les stratégies de contournements employées par les membres de l'organisation afin d'échapper à la persécution policière tout en poursuivant leurs activités.

Des stratégies de contournement.

Les membres du comité directeur de la LTDH étaient mis sur écoute et leurs résidences placées sous surveillance policière par le Ministère de l'Intérieur. Des policiers étaient affectés pour les suivre dans leurs activités quotidiennes et rendre des comptes au Ministère. Au fil des années, une certaine proximité s'était installée entre les « chasseurs » et les « chassés » puisque M. Hedhili avait pris l'habitude de discuter avec eux chaque matin.²⁷ Il avait également mis en place un « code » avec eux. Considérant les policiers comme de simples exécutants du Ministère de l'Intérieur, il « acceptait » (même si le choix ne lui était pas laissé) leurs présences à condition que sa vie privée, et notamment sa vie familiale, soit respectée. Pour autant, il réussissait parfois à déjouer la vigilance des policiers à l'aide de certains procédés, notamment en se déplaçant de nuit et en changeant à plusieurs reprises de taxis collectifs.

²⁷ Il m'a d'ailleurs rapporté que le matin du 13 janvier 2011, soit un jour avant le départ de Ben Ali, l'un des policiers, jugeant proche la fin du régime de Ben Ali, lui aurait lancé « *je pense que c'est le dernier jour que nous vous suivons* ».

La politique de déstabilisation mise en place par le Ministère de l'Intérieur rendait ainsi difficile toute activité de la LTDH. Cette persécution policière avait en effet contraint les membres de la Ligue à se réunir de manière clandestine. Les réunions se déroulaient rarement dans le même lieu et le bâtiment devait comporter au minimum deux sorties afin de rendre la fuite possible en cas de présence policière. En outre, des modes de solidarités s'étaient mis en place entre militants et parfois même entre les militants et les citoyens tunisiens. M. Hedhili m'a témoigné à plusieurs reprises sa reconnaissance à l'égard des louagistes, ces chauffeurs de taxis collectifs par qui transitaient des informations capitales à travers des messages codés, ou encore des prostituées et des serveurs de cafés qui lui annonçaient la présence de policiers dans le quartier.

Une répression entraînant un dysfonctionnement de l'organisation.

L'efficacité de la propagande du régime de Ben Ali semble être avérée puisque qu'une employée du bureau de l'ONU Femmes à Tunis, nous relate qu'elle croyait elle-même aux campagnes de diffamations visant les membres de la LTDH : « *Ben Ali disait que l'opposition tunisienne était un mouvement constitué de membres originaires de milieux urbains, spécialement dans la capitale et quelques grandes villes. La propagande de Ben Ali était la suivante : « les gens réellement pauvres viennent des régions de l'intérieur et qu'en gros ce devrait être ces gens-là qui devraient être dans les mouvements de militantisme, de l'opposition, mais ils ne le sont pas. ».* J'ai moi-même cru à cela pendant un moment pour tout vous dire. ».

Cette politique de répression et de harcèlement à l'égard des militants ne permettait pas à la Ligue d'avoir un mode d'organisation normal. Seuls les membres du comité directeur pouvaient se rendre au siège national de l'organisation puisqu'un blocus policier avait été instauré par le Ministère de l'Intérieur. Cette politique de fragilisation de l'organisation a par exemple empêché la tenue de congrès nationaux²⁸ entre octobre 2000 et septembre 2011. L'objectif pour le régime était de domestiquer la LTDH et de faire en sorte à ce que les membres du comité directeur soient plus proches du parti RDC (Rassemblement Constitutionnel Démocratique). Ainsi, afin réaliser cet objectif, le Ministère de l'Intérieur promulgue en 1992, un amendement de la loi sur les associations de 1959 obligeant la Ligue à accepter toutes demandes d'adhésions, y compris celles de personnes affiliées au RCD.

²⁸ C'est lors du congrès national que le comité directeur est élu.

Cela a conduit à une infiltration de la LTDH par le pouvoir, paralysant ainsi les activités de l'organisation comme nous l'explique la députée Nahdaouie Latifa Habbachi : « *Avant le 14 Janvier 2011, mise à part quelques associations militantes, les associations étaient toutes aliénées au régime en place. Par exemple, le comité directeur de l'association des Jeunes Avocats, dont je suis Vice-Présidente, était composé de RCDistes. Le régime de Ben Ali a pu infiltrer de nombreuses associations, y compris la LTDH.* »

Ces infiltrations à répétition ont contraint les membres de la LTDH au non-respect de la loi de 1992 en décidant un gel des adhésions à partir de 1994. De ce fait, de nombreux adhérents de la LTDH, proches du RCD, ont intenté des actions en justice contre la Direction de l'organisation en vertu de la loi 1992. Ainsi, le congrès de la LTDH qui s'est tenu en 1994 a porté à sa tête une Présidence proche du pouvoir. Au cours de ce mandat, la LTDH se cantonnait à un simple travail d'éducation de droits humains sans critiquer les abus du pouvoir. Cette mainmise du pouvoir sur la LTDH a convaincu une trentaine de militants, parmi lesquels Moncef Marzouki (actuel Président de la République), et Mustapha Ben Jaâfar (actuel Président de l'Assemblée Nationale Constituante), à fonder le Conseil National des Libertés en Tunisie (CNLT) en 1998.²⁹

Un paradoxe apparent : l'existence de la LTDH entretenue par la répression.

Cette crise interne que traverse la LTDH se poursuit jusqu'à la fin des années 2000. Le cinquième congrès de la LTDH, organisé en octobre 2000, porte à sa tête Mokhtar Trifi, un avocat proche du Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie. Ses adversaires, soutenus par le pouvoir, saisissent le tribunal administratif et demandent l'annulation de ces élections, causant un ralentissement des activités de la Ligue et le report de son sixième congrès initialement prévu pour le 27 mai 2006.³⁰

Toutefois, la politique de répression dont a été victime la LTDH met en exergue un paradoxe apparent. Les obstacles auxquelles la Ligue était confrontée contribuaient de manière paradoxale à faire « exister » l'organisation sur la scène nationale et internationale, au détriment d'une paralysie quasi-totale ne lui permettant pas d'avoir un mode d'organisation

²⁹ Cette organisation, fondée le 10 décembre 1998, a été légalisée en 28 Février 2011 par un arrêté du tribunal administratif annulant le refus du Ministère de l'Intérieur de 1999 d'accorder un statut légal à l'organisation.

³⁰ Finalement, le sixième congrès de la LTDH n'a pu avoir lieu qu'en septembre 2011.

normal. La LTDH existait en effet à travers la solidarité nationale et internationale qui s'était mise en place autour de ses membres. Néanmoins, son mode d'organisation et de fonctionnement s'était élaboré en fonction de la répression policière mise en place à son encontre. L'enjeu pour l'association est donc d'entamer une réorganisation interne et de modifier son style de contestation afin de constituer une force de proposition et non plus seulement une force de réaction.

Ainsi, la notoriété de la Ligue semble venir de ce combat historique qu'elle a su mener contre les régimes de Bourguiba et Ben Ali. Si les politiques de déstabilisation du régime ont pu à empêcher le fonctionnement normal de la Ligue, elles n'ont pas fait disparaître pour autant l'organisation. Cette lutte sans relâche constitue aujourd'hui le discours de légitimation de l'ensemble des membres de la LTDH et nourrit la notoriété de l'organisation qui dispose désormais selon certains d'une responsabilité historique.

C. Une responsabilité émanant d'une légitime historique.

Un rôle de représentant de la société civile.

La Ligue est présentée par ses membres comme l'association la plus légitime à veiller au respect des droits humains en Tunisie. Selon eux, cette légitimité découle de ces années de luttes contre le régime de Ben Ali et leur confère une responsabilité de taille, à savoir un rôle de contre-pouvoir, de pression et de lobbying, ainsi que la lourde tâche de veiller au bon déroulement de la transition politique. Le passé de l'organisation a permis à ses membres d'acquérir une expérience significative et une expertise dans le domaine du plaidoyer et des droits de l'Homme. Néanmoins, le champ d'action de la LTDH étant auparavant très limité, cette « longueur d'avance » - comme ses membres aiment eux même à le rappeler - est à nuancée dans la mesure où ils devaient agir de manière clandestine. Or, le contexte n'est plus le même et la LTDH semble avoir du mal à se plier aux exigences de la conjoncture actuelle.

Pourtant, l'ensemble des Tunisiens semblent s'accorder sur le fait que la LTDH a aujourd'hui un rôle important à jouer en tant qu'organisation historique comme le souligne la députée Nahdaouie : « *La LTDH est très connue par les Tunisiens. Elle a joué un grand rôle*

avant la Révolution. [...] Je pense que l'ensemble de ces associations [les associations historiques] ont un rôle à jouer. ». La LTDH est vue par la députée comme l'organisation représentant l'ensemble de la société civile³¹ puisqu'elle déclare ensuite : *« On ne peut pas dire que nous sommes dans un pays démocratique à 100% si la société civile est cantonnée à un rôle faible. ».* Selon elle, une démocratie ne peut être viable qu'en présence d'une société civile forte et dynamique. Cette vivacité de la société civile, parfois présentée comme synonyme d'avancée démocratique, permet en parallèle de légitimer le pouvoir en place. Ainsi, lorsqu'on l'interroge sur le rôle que la société civile - et donc la LTDH - doit jouer, elle répond : *« Son rôle est de contrôler les actions de l'Etat. Chaque gouvernement a besoin de la société civile, d'un œil extérieur capable d'apporter des critiques. La société civile a un rôle de contre-pouvoir. Celui qui détient le pouvoir a, par nature, tendance à dévier. ».*

C'est en effet ce rôle que s'attribue aujourd'hui les membres de la LTDH, estimant qu'il s'agit de l'organisation la plus légitime à tenir cette fonction compte tenu de son histoire. Toutefois, ce discours de légitimation a également été tenu par des représentants du mouvement Ennahda au cours de la campagne électorale de l'Assemblée Nationale Constituante. Afin de convaincre les électeurs, ils ont mis en avant leurs passés d'opposants politiques et la répression qu'ils ont subi durant les années de dictature. Selon Alaa Talbi, Directeur de projet au FTDES, la LTDH adopte ainsi la même stratégie employée par le mouvement Ennahda au cours des élections de l'ANC. Il recommande aux membres de la LTDH de ne pas se cantonner au passé de l'organisation :

*« - Donc finalement aujourd'hui, leur seule crédibilité, c'est une crédibilité hi ...
- Historique. Et ça peut facilement ... je crois que ça ne peut pas durer. Parce qu'aujourd'hui Ennahda aussi parle de légitimité historique. ».*

Néanmoins, à la différence du parti Ennahda, la LTDH a une base sociale que l'on pourrait qualifier d'élitiste³². En effet, de nombreux tunisiens (dont le Président du FTDES et Secrétaire Général de la LTDH) estiment que les organisations historiques telles que la LTDH sont éloignées des véritables préoccupations nationales, considérant l'organisation comme

31 Nous verrons dans une seconde partie que les membres de la LTDH tentent de s'appuyer sur ce statut de représentant de la société civile pour faire face à la crise de légitimité qu'elle traverse.

32 Les adhérents de la LTDH sont issus de la classe moyenne supérieure et sont enseignants ou avocats pour la plupart.

fermée, déconnectée de la réalité tunisienne, voire élitiste. Ainsi, la députée Nahdaouie estime que le principal défi auquel est confronté la LTDH est de se défaire de cette image d'association élitiste : « *Je pense qu'il faut sortir de l'élitisme. Il faut être au plus proche des tunisiens et de leurs problèmes au quotidien.* ».

Une légitimité reconnue par les acteurs étrangers.

Le rôle de représentant de la société civile est également attribuée à la LTDH par les acteurs étrangers. Une chargée de programmes de l'ONU Femmes à Tunis a par exemple souligné le fait que la Ligue détient une « responsabilité historique » héritée de sa notoriété et de son prestige. L'organisation est en effet fortement légitimée par les représentants d'organisations internationales. A ce titre, lorsqu'une délégation étrangère se rend en Tunisie pour rencontrer les autorités politiques, il est coutumier que celle-ci demande à s'entretenir avec les membres de la LTDH au siège national de l'organisation. Ce fut notamment le cas lorsqu'en juillet 2012, le dirigeant d'une organisation américaine promouvant les libertés académiques s'est rendue en Tunisie. Après avoir rencontré le Président de la République Moncef Marzouki, le Président de l'organisation a tenu à rendre visite aux membres de la commission « libertés académiques » de la LTDH afin de leur faire part de sa volonté d'accueillir la Ligue dans son réseau de défense des libertés académiques.³³

Par ailleurs, la présence la LTDH au sein de réseaux transnationaux tels que la Fédération Internationale de ligue des Droits de l'Homme (FIDH) et du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) confère à l'organisation une stature internationale et renforce sa légitimité et sa crédibilité à l'échelle nationale. C'est d'ailleurs grâce à ce statut de membre au sein de tels réseaux que j'ai été convaincu de la richesse que pourrait m'apporter une expérience au sein d'une telle organisation. Cela permet en effet à l'organisation d'être connue et reconnue à travers le monde. En outre, malgré l'émergence d'un champ associatif³⁴, les bailleurs de fonds s'orientent avant tout vers les associations historiques avec lesquelles ils avaient l'habitude de collaborer comme le souligne le coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert : « *Historiquement, la Fondation travaille avec ce qu'on appelle la « société civile autonome » : les féministes de*

33 L'adhésion au sein de ce réseau étant payant, les membres de la LTDH ont tout bonnement rejeté cette proposition.

34 Plus de 2300 associations ont été créées entre le 14 janvier 2011 et mars 2012 selon le rapport de l'UE.

l'ATFD et de l'AFTURD, la Ligue et les syndicats. ».

Néanmoins, bien que l'organisation ne soit pas membre de ces deux réseaux transnationaux, le FTDES mène de plus en plus d'actions conjointes avec la FIDH et le REMDH. Ainsi, l'association a organisé un séminaire sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels les 25 et 26 mai 2012, en collaboration avec la FIDH. L'objectif de ce séminaire était de revenir sur l'état des DESC en Tunisie et d'entamer une réflexion pour un plaidoyer permettant leur constitutionnalisation.³⁵ Se présentant comme une association spécialiste des questions migratoires, le FTDES a également organisé de manière conjointe avec le REMDH une table ronde le 28 septembre 2012 intitulée : « *Le naufrage des 6-7 septembre à la lumière de la situation migratoire entre l'Italie et la Tunisie* ». Cette conférence visait à retracer les circonstances du naufrage d'une embarcation de clandestins près de Lampedusa le 6 septembre 2012³⁶ et de comprendre les raisons qui motivent certains tunisiens à risquer leur vie pour quitter le pays.³⁷ Enfin, le 6 novembre dernier, avec la participation de la FIDH, du Réseau Euro-Africain Migreurop et du REMDH, le FTDES a organisé une conférence de presse à Tunis sur la situation des réfugiés en Libye et dans le camp de Choucha en Tunisie. Ainsi, en dépit de son jeune âge, l'association tire sa force et sa légitimité dans sa capacité à organiser des événements d'actualité en collaboration avec des ONG de grandes renommées.

De nombreuses personnes semblent donc s'accorder sur le rôle important qu'est appelé à jouer la LTDH dans le processus de transition politique. Néanmoins, l'image d'association élitiste et relativement peu ouverte aux autres OSC constitue une faiblesse pour l'organisation qui voit de ce fait sa légitimité de plus en plus contestée. Cette perception semble être justifiée dans la mesure où la LTDH collabore très peu avec les associations nouvellement créées³⁸ et agit uniquement en coalition avec les autres associations historiques. La persistance d'une culture organisationnelle héritée du passé semble expliquer ce phénomène.

35 La déclaration finale du séminaire est disponible sur internet : http://www.fidh.org/IMG/pdf/workshop_desc_declaration_finale.pdf

36 Une centaine de clandestins étaient à son bord.

37 Le rapport du FTDES sur les circonstances du naufrage est en ligne sur internet : <http://www.cimade.org/nouvelles/4088-TUNISIE--Rapport-du-FTDES-sur-le-naufrage-du-6-septembre-2012-pr-s-de-Lampedusa>

38 Telles que l'UGTT, l'ONAT, l'ATFD, ou encore l'AFTURD.

2. Une légitimité contestée.

Afin de se protéger des pratiques du régime, la LTDH a donc du fonctionner comme un véritable cercle fermé. Cela produit des répercussions sur le mode d'organisation actuel de l'association. En effet, les membres du comité directeur semblent avoir du mal à se défaire de certaines « habitudes » liées à ce mode de fonctionnement hérité du passé. Considérant que celui-ci a montré son efficacité dans un contexte de répression policière, ils n'estiment pas nécessaire de le modifier.

Souvent critiquée pour son élitisme, la LTDH est par conséquent présentée comme une organisation peu ouverte aux tunisiens. Une relève générationnelle qui tarde à venir, le discours condescendant tenu par certains membres de l'organisation ainsi que la persistance d'une certaine culture du secret constituent trois éléments qui érode la légitimité de l'organisation comme le souligne Alaa Talbi :

*«- Penses-tu que ce noyau dur d'associations historique est élitiste ?
- Élitiste, oui. [...] Elle [la LTDH] a certes des bureaux un peu partout en Tunisie, mais ça ne suffit pas et elle est en train de perdre sa crédibilité comme je te l'ai dit. Elle est déconnectée de la réalité tunisienne. ».*

Ainsi, le fait que la LTDH ait réussi à implanter ses sections dans chacune des régions du pays³⁹ n'en fait pas pour autant une organisation proche des tunisiens. Beaucoup critiquent l'écart générationnel important entre les dirigeants de l'organisation (autour de 55 ans) et la population tunisienne composé à majorité de jeunes de moins de 30 ans.

A. Une fracture générationnelle.

Mise à part l'UDC⁴⁰, une partie de la jeunesse militante à en effet du mal à se reconnaître dans les OSC dites historiques ou traditionnelles, regroupant la LTDH, l'UGTT,

39 La LTDH dispose de 24 sections actives à l'heure actuelle, soit une dans chaque gouvernorat.

40 L'Union des Diplômés Chômeurs jouit d'une grande notoriété auprès des Tunisiens.

l'ATFD ou encore l'AFTURD.⁴¹ En effet, les dirigeants de l'organisation appartiennent à la même génération des plus de 55 ans. Ils ont grandi à la même époque, se sont côtoyés dans les mêmes universités et ont fondé ensemble la LTDH. Par conséquent, certains perçoivent l'organisation comme un moyen pour ses membres de « se retrouver entre amis de longues dates », d'autres les surnomment « *les dinosaures* » afin de montrer qu'ils ont fait leur temps. Alaa Talbi, Directeur de projets du FTDES semble du même avis : « *La LTDH, l'ATFD, ou encore l'AFTURD parlent de légitimité historique en disant « c'est nous qui avons lutté contre Ben Ali ». [...] Mais aujourd'hui il n'y a plus de Ben Ali, c'est un autre contexte, donc soit vous essayez de vous adapter au nouveau contexte, soit nous vous remercions infiniment et vous partez à la retraite en laissant la place à une nouvelle génération. [...] Il y a un problème de relève générationnelle.* ».

Ainsi, les dirigeants de ces associations historiques sont décrites comme des personnes avides de pouvoir et rejetant l'idée d'une relève générationnelle. Pourtant, l'organisation semble avoir pris conscience de l'importance du rôle joué par la jeunesse. A titre d'exemple, dès mon premier jour de stage, le Directeur exécutif de la LTDH, M. Zekri m'a confié : « *Votre jeunesse va nous apporter des idées neuves* ». Par ailleurs, lors du congrès de la Ligue en septembre 2011, un document stratégique avait été adopté par les congressistes recommandant le rajeunissement et la féminisation des adhérents ainsi que la professionnalisation des membres de l'organisation. Les jeunes ont en effet contribué au départ de Ben Ali en étant les acteurs déterminants de la Révolution de la Dignité. La Ligue souhaite donc s'offrir une nouvelle image en s'ouvrant à cette jeunesse, qui représentait la moitié de la population tunisienne en 2010.⁴²

Une nouvelle campagne d'adhésion aux modalités conditionnées.

Cela passe par une nouvelle politique d'adhésion et la redéfinition du profil des adhérents. Lors de l'infiltration de la Ligue par des adhérents proches du pouvoir en 1994, l'organisation avait proclamé le gel des adhésions. Les 2000 à 3000 adhérents que compte aujourd'hui la LTDH ont donc été inscrits avant 1994. Dans l'objectif de renforcer la base

41 Les jeunes cherchent plus ou moins à se lier en réseaux, notamment autour de l'initiative du Manifeste du 20 Mars, une association qui lutte aujourd'hui pour l'application des « objectifs » de la Révolution. Comme le FTDES, cette association s'est dirigée vers l'écoute des revendications des habitants du bassin minier, bastion des soulèvements populaires.

42 Comme l'indique la pyramide des âges de la population tunisienne de l'année 2010 : <http://perspective.usher-brooke.ca/bilan/servlet/BMPagePyramide?codePays=TUN>

militante de l'organisation, une campagne de renouvellement des adhésions ciblant principalement les jeunes et les femmes doit être prochainement lancée. En effet, le rajeunissement du profil des adhérents et la parité homme-femme en termes d'adhésions sont les objectifs que souhaitent atteindre les membres de la LTDH. À travers cette campagne, l'organisation entend parvenir à 5000 adhérents, un chiffre relativement faible comparé aux 517000 adhérents⁴³ que compte la première centrale syndicale du pays, l'UGTT⁴⁴. Cela explique probablement le fait que le syndicat est aujourd'hui reconnu comme l'unique organisation de la société civile tunisienne capable d'exercer un rôle de contre-pouvoir, bien avant la LTDH.⁴⁵ Au même titre que la LTDH, l'UGTT dispose de 24 sections régionales et fédère de nombreuses tendances politiques. Ainsi, la différence entre les deux organisations repose sur leur base sociale. La LTDH dispose d'une base que l'on pourrait qualifier d'élitiste, avec une majorité d'enseignants et de professionnels du droit. À l'inverse, l'UGTT recrute parmi toutes les catégories sociales (ouvriers, fonctionnaires, médecins ...). Ce faible degré d'ouverture aux autres catégories sociales nuit en effet à l'image de la LTDH, qui souhaite pallier à cela à travers cette campagne d'adhésion.

L'adhésion à la LTDH sera conditionnée par le parrainage d'au moins deux personnes, elles-mêmes adhérentes. Les demandes d'adhésion seront envoyées auprès des sections, puis validées par le comité directeur de l'organisation. La Ligue s'est ainsi inspirée du mode d'adhésion qui a prévalu durant de longues années à la section d'Amnesty International de Tunisie. Considérant que le militantisme de masse n'appartient qu'aux partis politiques, les dirigeants de la LTDH ont préféré opter pour un militantisme restreint et contrôlé puisque le comité directeur se réserve le droit de refuser toute adhésion. Malgré cette nouvelle politique d'adhésion, le degré d'ouverture est toujours aussi faible puisque l'adhésion ne peut se faire qu'à travers le parrainage d'au moins deux adhérents. Les stigmates de l'infiltration de l'organisation en 1994 sont donc encore présents puisque ses membres craignent en effet que cela se reproduise. Ainsi, une méfiance subsiste toujours à l'égard de l'adhérent qui est vu comme un potentiel agent détaché par les autorités politiques. Néanmoins, le Directeur

43 Selon Héra Yousfi, dans le dernier numéro du monde diplomatique « ce syndicat qui incarne l'opposition tunisienne ». (novembre 2012).

44 L'UGTT n'est plus le seul syndicat du pays. Habib Guiza, ancien membre de l'UGTT, a fondé en février 2011 la Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens (CGTT), et le 1er mai 2011, M. Ismaïl Sahbani, Secrétaire Général de l'UGTT dans les années 1990, a lancé l'Union Tunisienne du Travail (UTT).

45 La crédibilité de l'UGTT est toutefois entachée par le fait qu'aucune femme ne siège au comité directeur de la centrale.

exécutif reconnaît l'image élitiste que l'association renvoi puisqu'il m'a confié : « *Et puis, tu sais maintenant que nous sommes une association élitiste ...* ».

Des « conflits générationnels » au sein du FTDES.

Contrairement à la LTDH, la moyenne d'âge des salariés du FTDES s'élève à 30 ans. Toutefois, les membres du comité directeur, qui siègent également au comité directeur de la LTDH,⁴⁶ sont plus âgés, ce qui laisse apparaître des « conflits générationnels » entre le Directeur de projets du FTDES âgé de 34 ans et le Président de l'organisation âgé de 53 ans. En effet, Alaa Talbi affirme qu'il est parfois difficile de travailler avec un militant anciennement victime de la répression⁴⁷. D'autant plus que celui-ci préserve une certaine culture du secret et attend le dernier instant pour divulguer des informations parfois capitales. De son côté, Abderrahmane Hedhili n'arrive pas à accorder une entière confiance à son Directeur de projets, estimant que la génération scolarisée sous le régime de Ben Ali n'a pas bénéficié d'un bon enseignement contrairement aux générations précédentes ayant fait leur études sous l'ère Bourguiba. Ce mépris des « anciens » envers une jeunesse qu'ils considèrent dépolitisée suite à 23 ans de dictature peut donc expliquer ce manque d'ouverture de la LTDH à son égard, même si l'organisation tente désormais de leur accorder une place en leur sein.

Le passé de la LTDH influence donc les prises de décision des membres de l'organisation. Toutefois, les luttes de rivalités internes et le comportement de certains d'entre eux contribuent également à altérer la légitimité de l'organisation.

B. Un discours condescendant des acteurs de la LTDH.

Le manque de coordination avec les autres OSC.

La LTDH est aujourd'hui à la tête d'un réseau d'une cinquantaine d'associations tunisiennes. Ce réseau constitue une véritable force pour l'organisation. Cependant, elle collabore principalement avec des associations historiques qui ont combattu le régime de Ben Ali à ses côtés. Cela témoigne d'un degré d'ouverture relativement faible à l'égard des

⁴⁶ Abdessattar Ben Moussa, Président de la LTDH est également Secrétaire Général de la LTDH.

⁴⁷ Abderrahmane Hedhili a été plusieurs fois passé à tabac par la police politique

associations nouvellement créées. Ainsi, lors de la tenue de conférence de presse ou de séminaires, ce sont souvent les même organisations qui sont invitées, à savoir l'AFTD, l'AFTURD, l'ONAT ou encore l'UGTT. Cette stratégie est assumée par les dirigeants de ces associations, dont la Présidente de l'ATFD, Ahlem Belhadj qui nous explique : « *nous ne sommes pas contre l'idée de créer des partenariats avec les nouvelles associations, mais il faut garder un noyau dur* » avant de confier qu'il faut « *préserver un certain capital de résistance autour de la LTDH, de l'ATFD et de l'AFTURD* ». Par conséquent, au même titre que la LTDH, l'ATFD est assez réticente à l'idée de s'ouvrir aux autres associations, ce qui contribue à donner une image quasi-sectaire de ces organisations historiques. Le coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert analyse cela au regard des luttes d'égos et des rivalités entre les acteurs associatifs qui font preuve de patriotisme d'organisation : « *C'est une question d'égos personnels quoi, il faut privilégier des principes de collaboration et des objectifs communs sur les rivalités internes.* ».

Pourtant l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que le fait d'agir seul ne peut pas avoir de véritable impact et qu'une meilleure efficacité des actions passe principalement par l'union des forces. Ainsi, seul le FTDES, par la voix de son Directeur de projets défend cette idée : « *Demain, le 28 septembre, nous allons organiser une conférence sur les migrants disparus en mer, et nous allons donner la parole au CNLT, à la LTDH, à l'ATFD. [...] Il faut travailler en coalition, aujourd'hui, si tu ne travailles pas en coalition, tu ne peux pas avancer.* ». Toutefois, il paraît évident que le FTDES cherche à intégrer lui-même ce cercle restreint d'organisations qui compose le « noyau dur » autour de la LTDH puisqu'il collabore principalement avec ces organisations historiques. Néanmoins, est-il possible d'organiser une conférence en Tunisie en se passant de ces associations traditionnelles ? Sans la présence de ces associations, la visibilité médiatique d'une telle conférence serait probablement quasi-nulle. La LTDH est consciente du poids médiatique dont elle dispose et le rôle qu'on lui accorde. Cette prise de conscience se traduit notamment lorsque l'organisation entame des négociations afin d'obtenir des financements.

Un patriotisme d'organisation pesant.

L'appel à projet de l'Union Européenne intitulé « *Renforcer le Rôle de la Société Civile dans la Promotion des Droits de l'Homme et des Réformes Démocratiques* »⁴⁸ à

48 La subvention s'élevait à 300.000 €

soumettre avant le 11 juin 2012 avait attiré l'attention des membres de la LTDH. Mes premières missions au sein de l'organisation consistaient donc à proposer au Directeur exécutif différents projets en réponse à cet appel à proposition. Après en avoir sélectionné un qui répondait particulièrement aux termes de références inscrit dans l'appel à proposition, nous débutons la phase de rédaction du projet. Seulement, quelques jours avant la date de soumission, l'IADH⁴⁹ envoie à la LTDH un projet quasi similaire à celui que nous étions en train d'élaborer. Néanmoins, à la différence de notre projet, celui de l'IADH avait omis l'approche genre et le volet sensibilisation aux droits humains. Je propose alors au Directeur exécutif de prendre contact avec l'IADH afin d'établir un partenariat en y incluant les points qu'ils avaient négligés. À ma grande surprise, il refusa, m'affirmant qu'il était inconcevable pour la LTDH d'envisager un partenariat avec une ONG qu'elle avait elle-même créée en 1989. Selon lui, la subvention de 300.000€ devait revenir intégralement à la LTDH et le partage d'une telle somme avec un partenaire quelconque était inenvisageable. Je lui ai alors proposé de soumettre malgré tout notre projet sachant qu'il avait plus de chances d'être sélectionné que celui de l'IADH, puisqu'il prenait en compte l'ensemble des termes de références. Il refusa à nouveau en déclarant qu'il était également impensable de concurrencer l'IADH. En dépit de mon insistance expliquant que la concurrence est désormais ouverte entre les ONG, il préféra soumettre un projet d'indépendance de la justice datant de 2004 en le réactualisant et en abordant la thématique de justice transitionnelle. Quelques mois plus tard, notre projet et celui de l'IADH étaient refusés à cause d'un manque de pertinence selon les évaluateurs. Une évaluation justifiée, sachant que le projet « recyclé » pour l'occasion ne répondait aucunement aux termes de références présents dans l'appel à proposition.

Paradoxalement, les membres de la LTDH estiment qu'il est important de se constituer en réseau mais n'agissent pas en ce sens lorsqu'ils en ont la possibilité, considérant que les organisations doivent se plier aux exigences de la Ligue. L'association ne peut pas appartenir à un réseau si elle n'est pas officiellement déclarée chef de file de celui-ci, auquel cas, cela aurait un impact négatif et provoquerait un changement de vision ainsi que l'abandon de leur souveraineté récemment acquises au sein d'un champ associatif tunisien encore atomisé. De ce fait, la notion de réseau est avant tout considérée comme un simple outil de mobilisation sociale afin de défendre des causes communes. Il est donc utilisé comme un instrument permettant de rendre plus efficace le plaidoyer et le lobbying des

⁴⁹ Institut Arabe des Droits de l'Homme, basé à Tunisie et fondé en 1989, à l'initiative de la LTDH, de l'Union des Avocats Arabes et de l'Organisation Arabe des Droits de l'Homme.

organisations. L'heure n'est donc pas encore à la constitution de réseau entre la LTDH et les jeunes associations. Les membres de la LTDH considèrent qu'ils doivent avant tout consolider leurs partenariats et régler les tensions internes au sein de l'organisation, parfois causées par une mauvaise circulation de l'information, elle-même liée par la subsistance d'une culture du secret héritée du régime de Ben Ali.

C. La subsistance d'une culture du secret.

Nous avons vu précédemment que des stratégies de contournements avaient été mises en place par les militants associatifs afin d'échapper à la police politique. Ainsi, cela les avait contraint à s'organiser de telle sorte à ce qu'aucune information ne soit divulguée auprès des personnes proches du pouvoir. Celle-ci était donc souvent centralisée entre les mains d'un cercle restreint d'activistes.

Une culture du secret héritée du passé ?

Pour planifier une réunion au siège du local national au temps de la dictature, M. Abderrahman Hedhili, Secrétaire Général de la LTDH et Président du FTDES devait s'organiser en conséquence pour contacter l'ensemble des Présidents de sections de la Ligue. Les militants étant mis sur écoute par le Ministère de l'Intérieur⁵⁰, l'utilisation du téléphone portable, ainsi que l'envoi de courrier électronique étaient impossibles. Par conséquent, il parcourait lui-même l'ensemble du pays afin d'informer l'ensemble des militants de la tenue d'une réunion. Malgré le départ de Ben Ali, cette culture du secret développée par les militants durant la dictature semble persister. Cela est présenté comme un défaut par le coordinateur de programmes de Friedrich Ebert : « *je pense que c'est un défaut tout court, dans le sens où on sait ce que les gens ignorent.* ».

L'assemblée préparatoire du Forum Social Mondial⁵¹, qui s'est tenue du 12 au 17 juillet à Monastir a fait apparaître plusieurs problèmes de communication entre les acteurs associatifs. Membre du comité d'organisation de l'assemblée préparatoire, j'ai pu noter une mauvaise circulation de l'information engendrant de ce fait des problèmes d'organisation.

⁵⁰ À ce titre, M. Hedhili pense qu'il est encore sur écoute.

⁵¹ L'assemblée préparatoire a été organisée par le FTDES.

L'information était constamment fluctuante au fil des heures. Ahmed Galai, président de la section de la LTDH à Bizerte rencontré à Monastir, pense que cela est une conséquence directe de la répression vécue par les militants au temps de la dictature. Ainsi, cette mauvaise circulation de l'information peut donc être expliquée par une certaine habitude, un mode d'organisation et de fonctionnement hérité du passé. Les décisions actuelles et futures sont donc influencées par un ensemble de décisions et d'événements passés comme le démontre la théorie de la dépendance au sentier. Dans leur article « *Europe sociale et Europe de l'emploi : l'apport de Douglass North à l'explication des trajectoires nationales* », Christine Erhel et Bruno Palier en proposent un essai de définition : « *De manière très générale, le concept de dépendance du sentier correspond à une situation où les avancées passées dans une direction donnée induisent des mouvements ultérieurs dans la même direction.* ».⁵² Toutefois, si la subsistance d'une culture du secret peut être interprétée par des habitudes conservées du passé, elle peut également être vue comme une stratégie, volontaire ou non, des acteurs eux-mêmes.

Une captation des ressources afin de se rendre plus audible ?

En effet, l'information constitue une ressource importante pour un militant. Lorsqu'elle est entre ses mains, il pense détenir quelque chose de capital. Ainsi, dès qu'il se retrouve sans cette ressource, il se sent à la fois perdu et inutile pour l'organisation. En effet, si la sociologie de la réception a démontré la capacité du récepteur à ne pas dépendre entièrement de l'émetteur, il semblerait que cela soit moins vrai en Tunisie. L'émetteur semble exister à travers l'information qu'il véhicule. Ainsi, au cours de l'assemblée préparatoire, le Secrétaire Général de la LTDH et Président du FTDES, M. Abderrahman Hedhili, m'a confié que pour la première fois, il avait l'impression de ne plus contrôler les événements car il ne détenait pas toutes les informations nécessaires. Dès lors, il avait décidé de s'absenter une journée entière sans en aviser quiconque, estimant qu'il n'était plus utile à l'association. Cette « fuite en avant » montre bien que la détention de l'information permet à un militant de se rendre indispensable à une organisation. Par ailleurs, il lui arrivait de dire qu'il disposait d'une information alors que ce n'était pas le cas, notamment lorsque je lui demandais l'état d'avancement du programme de l'assemblée préparatoire. Ce dernier a été finalisé seulement deux jours avant l'événement et imprimé dix minutes avant le début de la conférence de presse du 10 juillet présentant aux journalistes la logique d'assemblée

⁵² ERHEL, Christine, PALIER, Bruno, « Europe sociale et Europe de l'emploi : l'apport de Douglass North à l'explication des trajectoires nationales », in *Economies et Sociétés*, n°26, 2005, pp 1531-1556.

préparatoire du FSM. Ainsi, cela démontre que M.Hedhili considère la détention d'une information comme un moyen d'asseoir la crédibilité du militant et lui permet de se rendre plus audible auprès d'autres acteurs de la société civile.

Une information fluctuante en raison d'une multiplicité d'acteurs ?

En outre, le fait que l'information soit aussi fluctuante et changeante d'une heure à l'autre peut également être expliquée par la présence d'une multiplicité d'acteurs. Celle-ci constitue une entrave au processus de circulation de l'information et favorise l'altération des informations. Cherchant à étudier le rôle des intermédiaires au cours des processus de communication, le politiste américain, Harold Dwight Lasswell a tenté d'analyser ce processus de déperdition d'informations à partir de cinq questions : « *qui, dit quoi, à qui, par quels canaux, avec quelles effets* ». Toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, les militants agissent en cercle clos. Par conséquent, peu de personnes détiennent finalement la véritable information. Ce phénomène d'altération ne peut donc pas être expliqué par la multiplicité d'acteurs.

Mis à part son image d'association élitiste, la LTDH est confrontée à un autre problème de taille. La migration d'acteurs associatifs vers le champ politique contribue en effet à établir une confusion entre les deux champs. D'autant plus que la frontière entre les droits de l'Homme et la sphère politique est parfois très floue. Par ailleurs, la confusion accentuée par le fait que les membres de la LTDH cherchent parfois à se substituer aux partis de l'opposition, incapables de jouer leurs rôles selon eux.

3. Une confusion entre les champs politique et associatif.

Comme le souligne Philippe Ryfman, « *une structure ONG peut offrir à la fois un espace permettant la poursuite d'une certaine forme d'activité (moins fortement connotée aux yeux de pouvoirs dictatoriaux ou autoritaires) auprès des populations et fournir une position de repli pour d'anciennes ou futures élites, en attente de jours meilleurs* »⁵³. L'engagement politique étant auparavant accompli dans le cadre d'une association sous le régime de Ben Ali, la LTDH était composé de nombreuses personnalités politiques opposées au régime. Ainsi, certaines figures politiques historiques et ancien membre de la LTDH telles que le Président

53 RYFMAN, Philippe, *Les ONG*, La Découverte, Paris, 2009.

de la République, Moncef Marzouki, le Président de l'Assemblée Nationale Constituante, Mustafa Ben Jaâfar et des représentants de partis politiques étaient présents lors de la cérémonie du 35^{ème} anniversaire de la LTDH le 26 mai 2012.

Moncef Marzouki, actuel président de la République Tunisienne, fait partie des rares figures associatives qui avaient osé défier le régime en créant son propre parti politique. Considéré comme l'un des piliers de la LTDH, il devient Président de l'organisation en 1989, avant d'en être exclu en 1994 suite à la politique de compromis avec le pouvoir adopté par la nouvelle Présidence de la Ligue. Il décide à cette date d'entrer dans l'arène politique en se déclarant candidat aux élections présidentielles de 1994, mais n'obtient pas les signatures requises pour pouvoir se présenter. Par la suite, il fonde en 2001 le Congrès Pour la République (CPR), parti de gauche, légalisé après la Révolution. Avec l'obtention de 29 sièges lors des élections de l'ANC d'octobre 2011, le parti devient la deuxième force politique du pays derrière Ennahda qui obtient 89 sièges. Succédant à Foued Mebazaâ qui assurait jusqu'alors la Présidence par intérim, Moncef Marzouki est élu Président de la République par les députés de l'ANC en décembre 2011 avec 153 voix pour, deux abstentions, et 44 votes blancs. Toutefois, à la différence de Moncef Marzouki, peu de figures issues du monde associatif tunisien avaient créé leur parti politique avant la Révolution, la grande majorité d'entre eux agissant en tant que militant politique au sein de la LTDH. Ainsi, au lendemain de la Révolution, un grand nombre d'entre eux ont fondé leur propre parti, abandonnant de ce fait leurs responsabilités au sein de la Ligue.

A. La migration d'acteurs associatifs vers le champ politique : une conséquence directe de la Révolution ?

Un phénomène ancien.

Tout d'abord, ce phénomène de migration des acteurs associatifs vers le champ politique n'est pas propre à la Tunisie. Un bref parallèle peut notamment être effectué avec le processus de transition politique de 1992 au Mali. Le vainqueur des premières élections libres, Alpha Oumar, était en effet un dirigeant de l'une des grandes ONG nationale opposée au régime au temps de la dictature. Enfin en France, le cas de figure le plus emblématique

reste celui de Bernard Kouchner, membre fondateur de Médecins Sans Frontières, entré en politique en 1988 en y entamant une carrière principalement ministérielle.

Philippe Ryfman évoque dans son œuvre ce phénomène de migration : *« l'heure de la transition démocratique y sonnera également celle de la confluence massives des élites dirigeantes de ces ONG avec le nouveau personnel politique qui se met alors en place »*. En effet, la LTDH se trouve confronté à un problème qu'elle rencontre pour la première fois de son histoire, comme nous l'explique un membre de l'ONU Femme : *« D'après ce que j'ai entendu des membres de la Ligue, ils ont perdu beaucoup de personnes qui sont parti faire de la politique juste après la Révolution. Donc ça c'est un problème auquel la Ligue est actuellement confronté. »*. Le coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert semble aller plus loin dans l'analyse et estime que cela provoque un dysfonctionnement au sein de la LTDH : *« C'était aussi une structure dans laquelle se réfugiait beaucoup d'acteurs politiques qui aujourd'hui l'ont déserté pour aller créer des partis politiques. [...] Tout ça fait que la Ligue ne fonctionne pas à 100% quoi. »*.

Après la Révolution, de nombreux acteurs associatifs se sont vu proposer des postes ministériels et ont dû quitter leurs responsabilités au sein des associations. Ainsi, avant d'être nommé Ministre de la Culture le 24 décembre 2011, Mehdi Mabrouk, faisait partie des membres fondateurs du FTDES. Chercheur au Centre d'études et de recherches économiques et sociales à Tunis et spécialiste de l'immigration clandestine, il était en charge de tous les dossiers concernant cette thématique, un des champs d'action du FTDES. Alaa Talbi revient sur les difficultés occasionnées par le départ de Mehdi Mabrouk : *« L'expérience avec Nicanor⁵⁴ par exemple a été ... parce que en matière de migration, on a pas eu ... à part Mehdi Mabrouk qui est membre fondateur du FTDES. Quand il a quitté le FTDES, il y a eu un petit problème parce que moi je peux pas faire le suivi de tous les dossiers en profondeur. »*.

Le comité directeur de la LTDH comprenait également en son sein des personnalités menant des activités politiques. C'est notamment le cas de l'actuel Ministre des Affaires Sociales Khalil Ezzaouia. Membre du comité directeur de la Ligue de 2000 à 2011, il siégea au bureau politique du parti Ettakatol (Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés)

54 Volontaire français, chargé de projet sur la thématique des migrants.

qu'il fonda en 1994. Réélu en tant que Chargé des relations extérieures du parti lors du congrès de 2009, il était également membre de l'UGTT. Ainsi, avant d'occuper le poste de Ministre des Affaires Sociales, Khalil Ezzaouia a cumulé dans la même période des responsabilités dans un parti politique, une association, et un syndicat, lui permettant ainsi de développer son réseau, outil fondamental pour un militant. Néanmoins, cela favorise la confusion entre le champ politique et le champ associatif même si l'implication dans des activités associatives et l'engagement syndical sont parfois considérés comme une forme de participation politique au même titre que le vote ou le militantisme au sein d'un parti. Privés d'activités politiques, d'anciens responsables du RCD pourraient dès lors être tentés de se constituer en association. C'est du moins ce que craignent un certain nombre de tunisiens.

Vers l'élaboration d'un cadre juridique interdisant la création d'association pour les anciens responsables du RCD ?

Un projet de loi déposé par le Congrès Pour la République (CPR) visant à interdire l'exercice de la politique aux anciens responsables du RCD serait actuellement à l'étude au sein de l'Assemblée Nationale Constituante. En juin 2012, le parti Ennahda avait déjà soumis cette proposition en vue de « protéger » la Révolution. A ce jour, l'article 15 de la loi électorale interdit aux anciens cadres du RCD toutes candidatures à un mandat électif. Par ailleurs, toute personne ayant exprimé à partir de 2009 son soutien à une candidature de Ben Ali à la Présidence de 2014 est également touché par cette loi électorale. Toutefois, ce projet constitue une atteinte aux droits de la vie politique. Certains responsables politiques, dont la députée Nahdaouie Latifa Habbachi, semblent aller plus loin en voulant créer un cadre juridique et législatif visant à empêcher les anciens membres du RCD d'avoir des postes à responsabilité au sein d'associations. Ainsi, en la questionnant sur la crainte qu'ont certains tunisiens à l'idée de voir des anciens RCDistes se constituer en association, elle répond : « *Votre question est très pertinente. Aujourd'hui, il serait peut-être intéressant d'adopter une loi qui interdit aux anciens RCDistes d'intégrer le comité directeur d'associations. Nous allons probablement préparer une loi concernant ce cas de figure, que nous appellerons « immunité de la Révolution » dans la mesure où le retour des RCDistes au sein de partis politiques ou d'associations constitue une grande menace pour notre Révolution. Il y a en effet un risque que certains RCDistes se constituent en associations.* ».

Ainsi, le fait que d'anciens RCDistes aient la possibilité de se former en association constituerait un risque majeur pour la Révolution. Ce discours est dominant en Tunisie. Outre

le fait que ce projet va à l'encontre du principe de liberté d'association, cela signifierait donc que le gouvernement surveillerait de près leurs créations. En mettant la députée face à ses contradictions, elle déclare par la suite : « *Je suis contre l'ingérence du gouvernement sur la création d'association. On ne doit pas offrir au gouvernement la possibilité de contrôler les associations. La société civile est capable de s'immuniser elle-même contre les anciens RCDistes.* ». L'omniprésence du RCD dans les structures étatiques sous le régime de Ben Ali constitue donc un traumatisme pour l'ensemble des tunisiens à tel point qu'un projet visant à leurs interdire l'accès à des responsabilités politiques et associatives sont actuellement en cours de réflexion en Tunisie.

Toutefois, malgré la nomination d'anciens acteurs associatifs proche de la LTDH (Khellil Zaouia, Moncef Marzouki, Mehdi Mabrouk ...) aux plus hautes fonctions de l'Etat, la méfiance à l'égard des autorités politiques est toujours présente. Le Directeur exécutif de la LTDH avait pour habitude de dire que « *la Tunisie a fait chuter le dictateur, mais les bases de la dictature sont encore là* », illustrant les relations encore tendues entre la LTDH et l'Etat.

B. Une méfiance persistante à l'égard de l'institution étatique.

Suite aux premières élections démocratiques en Tunisie le 23 octobre 2011, une Assemblée Constituante a été élue. Ces élections ont porté les islamistes d'Ennahda au pouvoir avec 89 sièges suivis par le CPR (29 sièges) et Ettakatol (26 sièges). Ces trois partis forment actuellement un gouvernement de coalition et se sont réparti le pouvoir suite à un accord tripartite. Ainsi, le Président de la République Tunisienne, Moncef Marzouki, appartient au CPR, le Président de l'ANC, Mustapha Ben Jaffar, représente le parti Ettakatol, et le Premier ministre, Hamadi Jebali est issu du mouvement Ennahda. L'ensemble des députés de l'ANC ont été élu pour un mandat d'un an afin de rédiger la nouvelle Constitution tunisienne. S'appuyant sur le décret-loi relatif à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale Constituante, une large partie de l'opposition estime que le 23 octobre 2012 marque la fin de la légitimité politique et de la légalité constitutionnelle des institutions étatiques, à savoir la constituante, le gouvernement et la Présidence. La Constitution toujours en cours de rédaction et les élections prévues initialement pour mars 2013 ayant été

repoussés de trois mois⁵⁵ tout laisse à penser que la coalition au pouvoir cherche à gagner du temps. Ainsi, le Secrétaire Général de la LTDH et le Président du FTDES estime que le premier anniversaire des élections de l'ANC pourrait constituer le détonateur de mouvements sociaux à travers le pays. Alors que des militants Nahdaouis ont prévu une manifestation à Tunis pour célébrer l'arrivée de leur parti au pouvoir ⁵⁶, des tunisiens ont appelé à une grève générale ce jour.⁵⁷

Au cours de cette période charnière, deux types de relations avec les pouvoirs publics sont envisageables : se positionner face aux autorités à travers le dialogue et la négociation ou bien refuser toute politique de conciliation avec le pouvoir en se présentant comme une alternative. Si la seconde stratégie semble être adoptée par la LTDH, la première semble séduire le Président du FTDES, qui considère toutefois la mobilisation collective comme une « arme » afin de faire plier le gouvernement. Ainsi, à l'inverse des membres du comité directeur de la LTDH, il semble adopter une stratégie de conciliation et de négociation avec l'Etat. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de démontrer sa légitimité à agir, soit en réussissant à influencer les pouvoirs publics, soit en se présentant comme une alternative.

Une stratégie de négociation avec l'Etat pour le FTDES.

Ancien combattant au sein du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP)⁵⁸ et dirigeant d'une cellule du FPLP en Bulgarie dans les années 1980, le Président du FTDES s'inspire en effet de la politique de l'activiste et homme d'Etat Palestinien Yasser Arafat : « *Vous vous souvenez de la politique de Yasser Arafat ? La kalachnikov dans une main, et l'olivier dans l'autre. Aujourd'hui en Tunisie, c'est à peu près la même chose pour un acteur associatif. Pour moi ma politique, c'est la mobilisation collective dans une main, et la négociation avec les pouvoirs publics dans l'autre.* ».

En effet, son réseau d'activistes au sein de la LTDH et du FTDES lui offre la

55 Elles devraient se tenir en juin et en juillet 2013, peu avant le début du mois de Ramadan.

56 <http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/12425-tunisie-un-23-octobre-sous-haute-tension-.html>

57 <http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/12417-des-tunisiens-appellent-a-la-greve-generale-le-23-octobre.html>

58 Organisation fondée en 1967.

possibilité de mobiliser un grand nombre de personnes pour la défense d'une cause. C'est ainsi que le FTDES est aujourd'hui reconnue comme une organisation spécialiste des questions migratoires et des thématiques sociales touchant les régions de l'intérieur du pays. Cela a été rendu possible grâce à l'optimisation du son réseau qui comprend en son sein de nombreuses figures politiques parmi lesquels l'actuel Ministre de la Culture, Mehdi Mabrouk, le Ministre des Affaires Sociales Khallil Ezzaouia, ou encore le Président de la République Moncef Marzouki, qu'il a reçu à son domicile à Ksibet el Médiouni⁵⁹. C'est probablement pour cette raison qu'il opte pour la négociation avec les pouvoirs publics dans la mesure où il dispose de relations au sein du gouvernement actuel. Cela lui permet notamment d'obtenir des subventions de la part des autorités comme nous l'explique son Directeur de projets, Alaa Talbi : « *C'est vrai qu'on a demandé des subventions auprès du Ministère de la Culture et du Ministère des Affaires Sociales pour l'Assemblée Préparatoire de Monastir. Comme tu le sais le Ministère de la Culture a versé 20.000 Dinars, alors que le Ministère des Affaires Sociales nous a versé dans les 100 000 dinars.* ».

Par ailleurs, de nombreux locaux appartenant au Ministère des Affaires Sociales ont été prêté à l'organisation pour la tenue des ateliers de l'Assemblée Préparatoire du FSM à Monastir. Le Président du FTDES menait lui-même les négociations avec des ministres qu'il avait côtoyé au sein de la LTDH. Cela confirme une fois de plus que la Ligue constitue un véritable lieu de sociabilité où se mêlent activistes politiques et associatifs. A l'inverse d'Abderrahman Hedhili, qui adopte une stratégie de dialogue et de négociation avec le gouvernement actuel, les autres membres de la LTDH préfèrent se positionner en opposition aux autorités politiques.

Une stratégie d'opposition pour la LTDH.

Cette opposition à l'égard des autorités peut s'expliquer par une méfiance toujours persistante à l'égard de la structure étatique. Les stigmates et les mauvais souvenirs du contrôle étatique de la vie associative sont encore présents. S'ils déplorent un manque d'appui de la part des pouvoirs publics, les membres de la LTDH expriment tout de même leur volonté de se construire indépendamment de l'Etat.

C'est pour cette raison que la LTDH a réclamé un statut d'observateur au sein de

⁵⁹ À une dizaine de kilomètre de Port-el-Kantaoui, la ville dont est originaire Moncef Marzouki.

l'ANC afin d'assister aux débats relatifs à la rédaction de la future Constitution. Lors de la cérémonie d'ouverture de la *Consultation nationale sur la Constitution, l'Etat de droit, et les Droits de l'Homme*⁶⁰, qui s'est tenue à Mahdia du 18 a 20 Juillet 2012, le Président de la LTDH, M. Abdessattar Ben Moussa, a insisté sur ce point : « *On a demandé la présence d'observateurs dans les travaux préparatoires de l'ANC, mais notre demande a été rejeté.* ». Un assistant parlementaire m'a en effet confirmé qu'aucune association n'a été reçue à l'Assemblée Nationale Constituante pour assister aux débats. Seule la Commission chargée des questions juridiques a reçu l'Association des Magistrats Tunisiens pour un avis consultatif sur la réforme de la Justice. Si la presse et le public sont toutefois autorisés à assister aux débats, la députée Nahdaouie Latifa Habbachi précise que le cadre juridique n'autorise pas les associations à disposer d'un statut d'observateur : « *En effet, notre règlement intérieur ne permet pas aux associations d'avoir ce statut d'observateur. Mais les commissions sont ouvertes à la presse. Aucune commission n'est à huit clos. Et les journalistes sont très souvent présents.* ».

Ce manque de collaboration entre la société civile et l'Etat a été souligné dans le rapport de l'Union Européenne⁶¹ publié en mars 2012 qui met en lumière « *l'absence de cadre institutionnel de concertation et de collaboration des acteurs étatiques avec les organisations de la société civile* ». Pourtant, le gouvernement actuel semble vouloir installer un dialogue avec les OSC. A ce titre, un député affilié au mouvement Ennahda, Badreddine Abdelkefi, occupe actuellement le poste de Chargé des relations avec la société civile. Par ailleurs, les 14 et 15 septembre 2012, les députés ont convié les membres de la société civile à un débat ouvert à l'ANC sous le thème : « *Vers une élaboration participative de la Constitution* ». Toutefois, les associations ayant été informés trop tardivement de cette initiative, nombreuses ont été celles qui ont boycotté l'évènement en signe de mécontentement⁶². C'est pourquoi, les associations ont choisi de proposer elles-mêmes leurs projets de Constitution à l'ANC qui en a reçu près d'une centaine. A cet égard, l'objectif de la *Consultation nationale sur la Constitution, l'Etat de droit, et les Droits de l'Homme*, était d'élaborer un projet de Constitutions émanant de différents organes de la société civile.

60 Cette consultation nationale a été financé par le bureau du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, et a été organisée par les associations historiques : l'UGTT, l'ONAT et la LTDH.

61 Délégation de l'UE en Tunisie, *Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne*, mars 2012.

62 La LTDH a vécu comme une offense le fait de recevoir une invitation à un tel évènement seulement un jour avant sa tenue.

Néanmoins, ces projets n'ont semble-t-il pas été étudiés par les constituants même si la députée Nahdaouie nous confie : *« Cela ne nous a pas empêché de voir quelques projets. Nous avons introduit certaines de ces idées dans notre projet de Constitution. Il n'en reste que la décision finale revient aux députés qui ont été élu par le peuple. »*. Une fois n'est pas coutume, la légitimité électorale des élus est opposée déficit de légitimité politique des associations.

Ainsi, le discours de légitimation des membres de la LTDH s'appuyant sur le passé de l'association a des conséquences néfastes sur sa structure organisationnelle. A cet égard, ses capacités d'actions semblent aujourd'hui limitées dans la mesure où elle paraît « prisonnière » de son passé. La théorie de la dépendance au sentier nous a permis de comprendre comment un ensemble de décisions et d'évènements passés influencent les décisions actuelles et futures. En préservant un mode d'organisation, de fonctionnement et de contestation hérités du passé, la LTDH érode un peu plus chaque jour sa légitimité et sa crédibilité aux yeux des autres acteurs de la société civile. Les manières de penser et d'agir qui avaient montré jusque-là leur efficacité, ne conviennent plus, ne répondent plus -ou insuffisamment- aux attentes et aux besoins. En outre, son manque d'ouverture lui assigne une image d'organisation élitiste et éloignée de la réalité sociale du pays.

Néanmoins, certains membres de l'organisation semblent avoir pris conscience de la crise de légitimité que traverse actuellement la LTDH. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles le Secrétaire Général de l'organisation a décidé de créer en parallèle le FTDES en mai 2011. Par ailleurs, le Directeur exécutif de la LTDH semble avoir pris conscience de l'enjeu de la restructuration institutionnelle et organisationnelle. L'environnement politique et associatif n'étant plus le même, la LTDH doit donc se lancer dans une difficile quête de légitimité légale-rationnelle fondée sur les compétences, l'action et les résultats. En effet, la légitimité d'une organisation ne repose plus seulement sur son histoire, mais sur des critères d'efficacité et de qualité des actions menées.

II. La difficile quête de légitimité rationnelle.

Dans un contexte marqué par une croissance exponentielle du nombre d'associations, la LTDH ne peut donc plus se prévaloir d'une simple légitimité historique. Si le passé d'une organisation constitue aujourd'hui un élément important dans le processus de légitimation, les ONG, qui n'ont jamais été autant questionnées sur leur légitimité, doivent de plus en plus justifier leur utilité sociale. Dès lors, si la LTDH a su démontrer sa capacité à agir dans un système politique fermé, réussira-t-elle à asseoir sa légitimité lorsque celui-ci est ouvert ?

La raison d'être d'une ONG dépend aujourd'hui de sa capacité à démontrer sa légitimité. Malgré le fait que celle-ci ne découle pas d'un processus électoral, les ONG en invoquent d'autres formes. Ainsi, la transparence de l'organisation, le professionnalisme, sa capacité de mobilisation et d'ouverture aux autres acteurs de la société civile, sa crédibilité, l'efficacité de ses actions ainsi que l'expertise acquise sur différentes thématiques constituent autant d'arguments qui rendent légitime l'action d'une organisation. Fondée en mai 2011, le FTDES semble en avoir pris conscience. Responsable de l'organisation du prochain Forum Social Mondial qui se tiendra en mars 2013 à Tunis, l'association jouit d'une crédibilité auprès des membres de la société civile tunisienne. La volonté du président de l'organisation de mettre l'accent sur l'efficacité de ses actions ainsi que l'optimisation de son réseau et la présence d'anciens activistes de la LTDH en son sein semblent expliquer la raison du succès grandissant de la jeune association. Néanmoins, il paraît cohérent de questionner l'origine de sa création puisque les deux organisations semblent être à la fois complémentaires et concurrentes. Le FTDES est-il un produit de la crise de légitimité que traverse actuellement la LTDH ? En outre, l'association occupe un espace délaissé par l'organisation historique : les DESC. Par ailleurs, elle semble se rapprocher des critères « internationaux » de légitimité et compte bien profiter de l'organisation du FSM en mars 2013 pour se présenter comme un acteur incontournable sur la scène politique tunisienne.

1. L'enjeu de la restructuration institutionnelle et organisationnelle.

A. Le développement du tissu associatif tunisien : un effet de l'assouplissement du cadre juridique.

Sous le régime de Ben Ali, les statistiques officielles faisaient régulièrement état d'un foisonnement de la société civile. A ce titre, Sana Ben Achour⁶³, ancienne Présidente de l'ATFD, reprend dans son article paru en 2011 les chiffres avancés par les autorités publiques qui évaluaient le nombre d'associations tunisiennes à 9 517 en 2010. Néanmoins, une large majorité d'entre elles étaient des OVG (Organisations Véritablement Gouvernementales)⁶⁴, autrement dit des associations affiliées au RCD. Publié en mars 2012, le rapport de l'Union Européenne⁶⁵ signalait la création de près de 2300 associations entre janvier 2011 et mars 2012. Cette émergence de la société civile autonome est la conséquence directe de l'assouplissement du cadre juridique tunisien après la Révolution.

La création d'association était auparavant réglementée par la loi 59 – 154, promulguée en 1959, et amendée à plusieurs reprises par Ben Ali. Entre autre, le décret de 1992 que nous avons déjà évoqué interdisait à toutes associations de refuser une demande d'adhésion. Depuis la Révolution, les associations sont désormais soumises à la loi 2011 – 88 relative aux associations, promulgué le 24 septembre 2011. Ainsi, les tableaux ci-dessous, issus du rapport de l'Union Européenne⁶⁶ proposent une comparaison entre l'ancienne et la nouvelle réglementation et mettent en exergue les principales modifications apportées et les dispositions prévues par la loi actuelle en matière de création et de fonctionnement d'une association en Tunisie.

63 Sana BEN ACHOUR, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », in Anna BOZZO et Pierre-Jean LUIZARD , *Les sociétés civiles dans le monde musulman* La Découverte, 2011, p. 293-312.

64 A cet égard, le terme « GONGOs », acronyme anglais pour *Governmental NGO*, est de plus en plus employé dans le milieu des ONG.

65 Délégation de l'UE en Tunisie, *Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne*, mars 2012.

66 *Ibid.*

Articles relatifs à la création d'association.

	Loi 59 - 154	Loi 2011 – 88
Constitution de l'association	Déclaration auprès du Ministère de l'Intérieur.	Déclaration auprès du secrétariat général du gouvernement.
	Le Ministère de l'Intérieur se réserve un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'acceptation de la constitution de l'association.	Le Premier Ministère se réserve 30 jours pour se prononcer sur l'acceptation de la constitution de l'association.
	La loi prévoit 8 catégories d'associations et limite leurs champs d'intervention.	Aucune classification et limitation du champ d'intervention des associations n'est prévue.
	Les associations de caractère général ne peuvent refuser aucune demande d'adhésion, à défaut ils peuvent être poursuivis juridiquement.	L'association fixe les critères d'adhésion.
	Aucune limite d'âge n'est prévue pour les fondateurs ainsi que pour les membres.	Ne peuvent être fondateurs que les personnes âgées de 16 ans au moins et les membres doivent être âgés de 13 ans au moins.
	Implicitement, les associations tunisiennes ne peuvent être constituées que par des tunisiens (on exige la carte d'identité nationale comme pièce au niveau du dossier).	Les associations peuvent être constituées par des tunisiens ou des résidents en Tunisie.

Articles relatifs au fonctionnement de l'association en Tunisie.

Fonctionnement de l'association	En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Ministère de l'Intérieur peut décider la fermeture provisoire des locaux de l'association et interdire les réunions des membres avant même la prononciation du jugement par le tribunal compétent.	En cas de non-respect des dispositions réglementaires, l'association continue à réaliser ses activités jusqu'à la prononciation d'un jugement d'arrêt des activités ou de dissolution.
	Des sanctions privatives de liberté à l'encontre des membres et des responsables sont prévues en cas de non-respect des dispositions réglementaire (jusqu'à un an de prison).	Aucune sanction privative de liberté n'est prévue.
	Une liberté limitée en matière de modifications des statuts ou du règlement intérieur.	Les amendements des statuts doivent être communiqués au secrétariat général du gouvernement.
	Absence de dispositions en matière de gestion comptable et financière.	Obligation de désignation d'un commissaire au compte si le budget annuel dépasse 100.000 DT

La loi de 1959 attribuait ainsi de nombreux pouvoirs au Ministère de l'Intérieur. Il disposait entre autre d'un délai de trois mois pour refuser la création d'une association, avait la possibilité de décider la fermeture de ses locaux et d'interdire la réunion de ses membres s'il l'estimait nécessaire. Les associations fonctionnaient donc sous un étroit contrôle du Ministère de l'Intérieur. Désormais, la législation actuelle ne prévoit aucune limitation concernant le champ d'intervention des associations, la déclaration de l'organisation se fait auprès du Secrétariat Général du Premier Ministre et les associations sont libres de choisir elles-mêmes de leurs politiques d'adhésion.

Par conséquent, l'allègement des procédures juridiques et l'enthousiasme né la Révolution ont permis la création de nombreuses associations. Leur multiplication les place en situation de concurrence face aux bailleurs de fonds, de plus en plus nombreux après la Révolution et mobilisant des financements important pour le renforcement des capacités de la

société civile dans ce contexte de transition politique. Ainsi, l'Union Européenne a par exemple débloqué la somme de 7 millions d'euros pour le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC)⁶⁷. Ce programme d'une durée de quatre ans vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile. Toutefois, le Directeur de projets du FTDES est conscient que cet attrait qu'ont les bailleurs de fonds pour la Tunisie ne durera pas. Selon lui, les organisations doivent dès maintenant s'attacher à construire une crédibilité et une légitimité auprès d'eux : « *Aujourd'hui, la « mode » pour les bailleurs c'est de venir investir en Tunisie. [...] Ils vont partir d'ici 3-4-5 ans. Ils vont filer de l'argent, sans faire le suivi. Mais après, quand ils n'auront plus autant de fonds, ils vont faire une sélection. Donc si tu veux arracher leur confiance et un travail avec eux sur la durée, ça doit se faire à travers un boulot efficace, et non pas autre chose.* ».

B. La nécessaire adaptation au nouvel environnement national.

Une concurrence accrue entre les associations.

Les membres de la LTDH doivent en effet prendre conscience que l'augmentation du nombre d'associations les place en situation de concurrence face aux adhérents et aux bailleurs de fonds pour l'obtention de financements. La durabilité des actions d'une association dépend de la continuité des fonds qui la soutienne permettant ainsi la pérennité de l'organisation comme l'a affirmé le Directeur de Projet du FTDES. Pour cela, la LTDH doit désormais asseoir sa légitimité. La solution semble passer par une restructuration de l'organisation dans le but de construire une légitimité rationnelle portée sur l'expertise, les résultats et l'action. Cette réorganisation doit permettre une clarification des rôles de chacun pour une meilleure implication de tous dans les activités de la LTDH. C'est ce manque d'organigramme bien clair qui est déploré par Alaa Talbi : « *Il y a un grand boulot à faire au niveau du renforcement des capacités. Près de 90 % d'associations en Tunisie n'ont pas de plan stratégique [...]. Il n'y a pas d'organigramme bien clair, bien défini. Et c'est ce que je trouve malheureux.* ».

⁶⁷ http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/cp_pasc_pacs_090712_fr.pdf

L'enjeu actuel pour la LTDH⁶⁸ est donc de mettre rapidement en place une structure organisationnelle afin de répondre aux besoins et aux exigences de la conjoncture actuelle comme le souligne le Coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert : « *Des gens qui ont la volonté mais qui n'ont pas forcément la capacité organisationnelle ou l'expérience pour pouvoir mener des projets ou des actions sur le long terme et ainsi de suite. Donc forcément il y a une carence organisationnelle en termes de capacités.* ». La restructuration de la LTDH et notamment la redéfinition du rôle du comité directeur estomperait ainsi cette carence organisationnelle. Le comité directeur de la LTDH est composé de 24 membres bénévoles élus par les adhérents au congrès de l'organisation. Chargé de la rédaction des communiqués, il dispose également d'un pouvoir décisionnel. Toutefois, ce comité étant composé de grandes figures militantes, l'existence de luttes d'égos et de rivalités interne empêche le bon fonctionnement de la Ligue comme l'explique le Directeur de projets du FTDES : « *Il faut avoir une nouvelle structure. On ne peut pas continuer à la Ligue avec un comité directeur de 24 personnes. Quand ils se réunissent pour une proposition, ils peuvent y passer pratiquement une journée sans prendre la décision. [...]* Au FTDES, on est beaucoup plus souple qu'à la Ligue. ».

Le FTDES se compose quant à lui d'une équipe restreinte, d'un comité directeur de 3 membres, faisant également parti du comité directeur de la LTDH⁶⁹. La souplesse de l'organisation lui permet d'être plus réactif et facilite la prise de décisions. Cela constitue la force de l'organisation. Par ailleurs, à la différence de la LTDH où l'on constate un manque de coordination entre le Directeur exécutif et le comité directeur, les décisions semblent se prendre de manière collégiale au sein du FTDES en compagnie du Directeur de projets. Néanmoins, c'est le Président de l'association qui détermine l'ensemble des choix stratégiques de l'organisation.

Un appui des bailleurs de fonds.

Considérant l'importance du renforcement des capacités de la LTDH, les bailleurs de fonds tentent de soutenir l'organisation dans sa politique de restructuration. A ce titre, l'association a perçu une subvention de la Commission Européenne d'un montant de 300.000€ afin de « *promouvoir les droits de l'Homme et l'éducation démocratique, et appuyer la LTDH*

68 En tant qu'association nouvellement créée, le FTDES n'est pas tout à fait concernée par les enjeux de restructuration.

69 Ce point sera évoqué dans les pages suivantes.

*dans sa restructuration au niveau national et local »*⁷⁰. Débuté en avril 2011, ce projet s'achèvera en novembre 2012. Malgré le financement de l'Union Européenne, aucune politique de restructuration n'a encore été mise en œuvre au sein de la LTDH. Par ailleurs, la Fondation Friedrich Ebert a financé une formation de deux jours les 22 et 23 septembre 2012 afin de renforcer les capacités organisationnelles de la LTDH. L'objectif était de sensibiliser et de former les membres du comité directeur à la conception et la conceptualisation d'un projet. La Fondation Friedrich Ebert a apporté un appui technique à l'association en faisant appel « *à des experts, des consultants en organisation, en planification qui vont apporter un input pour pouvoir un peu structurer tout ça.* » selon le Coordinateur de programmes de la Fondation.

En effet, l'organisation dispose de capacités limitées en termes de planification et de conception de projets orientés vers des résultats. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la Fondation Friedrich Ebert a adopté il y a trois ans une politique de financement direct des projets plutôt que de privilégier le versement de subventions : « *Ça nous permet d'éviter une circulation d'argent, et je trouve que c'est plus sain.* » explique le Coordinateur de programmes de la Fondation. Le Président du FTDES considère que cela est dû à un manque de confiance à l'égard des associations tunisiennes. Il serait toutefois plus pertinent d'établir un lien entre cette politique de financement et le contexte international de l'aide au développement. La Conférence de Monterrey au Mexique en 2002 ou encore la Déclaration de Paris en 2005 marque en effet l'ouverture de pistes de réflexions sur l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques de développement.

Face aux demandes de transparence établies par les bailleurs de fonds, on constate que la LTDH s'adapte difficilement à ces exigences. A ce titre, l'organisation n'a toujours pas rédigé de rapport financier, ni de rapport d'activités pour l'année 2011. Or, comme le souligne le coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert, « *Faire un rapport, c'est finalement imposer aux gens de se discuter, et d'évaluer leur propre travail.* ». C'est selon lui un processus indispensable pour les associations tunisiennes si elles souhaitent améliorer leurs actions car « *si tu fais une action et que tu sais pas à quoi ça a abouti, ça n'a pas d'intérêt.* ». Ainsi, les membres de la LTDH n'accordent pas une place importante à l'évaluation de leurs activités, contrairement au FTDES. Stagiaire à la LTDH, j'ai également

⁷⁰ http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/projets/3fiche_ltdh_restructuration_2012_fr.pdf

eu l'occasion de travailler avec le FTDES sur le rapport concernant les activités menées entre janvier et septembre 2012⁷¹. Afin de comprendre les raisons pour lesquelles la LTDH ne s'engageait pas dans le même processus que le FTDES, je me suis adressé au Directeur exécutif. Selon lui, la LTDH a combattu durant de nombreuses années la dictature et n'a désormais plus d'ordres à recevoir de quiconque. Ainsi, selon les membres de la LTDH, si l'organisation s'engage dans une politique d'évaluation de ses activités, cela serait synonyme de remise en question de sa souveraineté, de ses qualités et de ses compétences. Néanmoins, conscient de la particularité de la période actuelle, les bailleurs de fonds font preuve d'une grande souplesse comme le souligne le coordinateur de programmes chez Friedrich Ebert « *On ne te demande pas de changer le monde, mais juste de faire ce que tu dis ou à la rigueur de justifier ce qui n'as pas pu être fait tout simplement.* ».

Malgré un appui des bailleurs de fonds, l'adaptation des membres de la LTDH à la nouvelle conjoncture paraît difficile. Toutefois, si les signes d'une restructuration ne sont pas encore visibles, ils semblent en avoir pris conscience puisque cette question a été abordé lors du sixième congrès de l'organisation en septembre 2011. Pour certains, il s'agit désormais de donner une image positive à l'organisation.

C. La difficile reconversion du mode d'organisation de la LTDH.

Une énergie déployée dans l'activisme au détriment de l'aspect organisationnel.

En effet, lors de la tenue de son sixième congrès en septembre 2011, les membres de la LTDH ont décidé la mise en place de départements au sein de l'organisation.⁷² Toutefois, ces départements n'ont toujours pas été mis en place et le projet de restructuration financé par l'Union Européenne n'a toujours pas été mis en œuvre. Comme dans le passé, les membres de la LTDH déversent toute leur énergie dans l'activisme au détriment de l'aspect organisationnel. Une chargée de programmes de l'ONU Femmes estime que la période de transition politique que traverse actuellement la Tunisie propose de nombreux défis. De ce fait, le moment n'est pas assez opportun selon elle pour opérer une restructuration de

⁷¹ Le rapport d'activité de l'année 2011 avait été rédigé en décembre 2011.

⁷² Huit départements au total, dont entre autre un département consacré au genre, un autre chargé de la communication et le plaidoyer, et un département en charge des relations extérieures.

l'organisation. Cette période charnière nécessite la mobilisation de tous les pans de la société civile et l'ensemble des forces doivent être déployées dans le militantisme. A ce titre, une large majorité des membres de la Ligue, dont le Directeur exécutif, n'ont pas pris de congés depuis la Révolution.

Malgré cet activisme important, la légitimité de l'organisation s'érode un peu plus chaque jour du fait de son incapacité à s'adapter à la conjoncture actuelle. Elle semble avoir préservé son style de contestation fondé sur la protestation et non la proposition. Elle a également des capacités insuffisantes en termes d'élaboration de visions et de stratégies d'actions malgré son histoire. La LTDH semble finalement être une force de réaction et non une force de proposition comme le souligne Alaa Talbi : « *La Ligue, avec le budget qu'elle a, sa grandeur, son histoire, n'a pas réussi à faire de plan stratégique, et ça c'est grave. Si tu demandes à la Ligue ce qu'ils proposent dans 3 mois, je ne dis même pas dans un an, je ne pense pas qu'ils réussiront à te répondre.* ».

Une stratégie de communication inexistante.

Par ailleurs, la LTDH souffre d'un déficit en termes de communication et d'image. Bien avant le début de mon stage, j'ai moi-même été confronté à ce manque de communication externe. Impatient de prendre connaissance des activités menées par l'organisation qui allait m'accueillir durant cinq mois, mes recherches sur Internet ont été vaines. En effet, peu d'informations circulent sur leur site internet qui est par ailleurs peu fonctionnel⁷³. Le dernier article publié en français date de décembre 2011 et l'unique rubrique du site web « qui sommes-nous » provient de l'article Wikipédia « *Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme* »⁷⁴. En outre, la page Facebook de l'organisation, créée le 14 octobre 2011, semble avoir été déserté puisque depuis le 20 décembre 2011, aucune information n'a été publié par l'administrateur du groupe. Considérant que l'organisation jouit d'une grande notoriété grâce à son passé, les membres de la LTDH ont estimé qu'une stratégie de communication n'était pas nécessaire. Ils se cantonnent à la simple présence médiatique et lors de conférences réunissant les différents membres de la société civile tunisienne. Pourtant, Internet est aujourd'hui un outil indispensable et la visibilité d'une association permet de renforcer sa crédibilité et sa légitimité. En effet, le site web d'une organisation constitue une véritable interface entre l'association et le citoyen. C'est la raison pour laquelle

⁷³ <http://ltdh-tunisie.org/>

⁷⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Ligue_tunisienne_des_droits_de_l'homme

l'organisation a finalement décidé de faire appel à une société informatique dans le but d'élaborer un nouveau site web. Il s'agit en effet pour le Directeur exécutif de gagner « *la bataille de la communication* ».

Le Directeur de projets du FTDES avance la même idée puisqu'il est conscient qu'un « *grand travail de communication* » doit être effectué « *pour avoir une grande visibilité sur tout le territoire.* ». L'association tente d'occuper l'espace médiatique notamment à travers l'organisation de conférences de presse. Elle cherche également à sensibiliser les citoyens à travers son site web⁷⁵ et reste très actif sur les réseaux sociaux, notamment à travers Facebook. Ils cherchent également à avoir une politique de communication plus offensive en interpellant directement les autorités politique à travers la rédaction de rapports⁷⁶. Ainsi, la page « Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux » regroupait fin octobre près de 1300 internautes, contre 500 seulement pour la page « L.T.D.H Ligue Tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme ». Finalement, parmi les associations historiques, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates est celle qui mobilise le plus d'internautes puisque sa page Facebook compte près de 4500 fans.

Ainsi, les membres de la LTDH semblent avoir pris conscience de l'enjeu que représentent la restructuration organisationnelle. Toutefois, ils semblent avoir du mal à s'engager dans ce processus. A l'inverse des dirigeants du FTDES, il leur est impensable de questionner l'efficacité de leurs actions à travers des politiques d'impact et d'évaluation. Pourtant, comme nous l'avons évoqué, les dirigeants du FTDES siègent également au comité directeur de la LTDH. Comment expliquer que cette collaboration fonctionne au sein du FTDES et non à la Ligue ? En réponse à cette question, nous avons évoqué la souplesse du FTDES, à l'inverse de la machine bureaucratique qu'est la LTDH composé d'un comité directeur de 24 membres. Il est donc légitime de s'interroger sur les relations qu'entretiennent ces deux organisations. L'une paraît vieillissante et en déclin, tandis que l'autre semble prendre son envol. De ce fait, leurs rapports oscillent entre complémentarité et concurrence.

⁷⁵ <http://www.ftdes.com/>

⁷⁶ Lors de mes activités au sein du FTDES, j'ai notamment participé à la rédaction d'un rapport sur la pollution de la baie de Monastir et un autre sur la situation sociale des habitants du bassin minier. Le rapport sur les conditions de vie dans le camp de réfugiés de Choucha a été rédigé par un autre membre de l'organisation.

2. La LTDH et le FTDES : entre complémentarité et concurrence.

En effet, le FTDES et la LTDH sont liées l'une à l'autre par des relations interpersonnelles. Le Secrétaire Général de la LTDH occupe le poste de Président du FTDES, et le Président de la Ligue celui de Secrétaire Général du FTDES. Comment dès lors opérer une distinction entre les deux organisations ? Comment expliquer le fait que l'une s'adapte mieux au contexte actuel que l'autre ? Cela semble avant tout être le produit de choix personnels décidés par le président du FTDES, omniprésent au sein de l'organisation. Il a su étudier les différentes faiblesses de la LTDH et la crise de légitimité qu'elle traverse actuellement, afin d'en constituer une force pour son association. Ainsi, son organisation a été créée dans un premier temps afin d'occuper un terrain jusque-là délaissé par la LTDH.

A. Un champ d'action délaissé par la LTDH, investi par le FTDES.

La marginalisation des DESC.

L'autoritarisme du régime de Ben Ali avait contraint les membres de la Ligue à se soucier principalement du respect des droits civils et politiques, négligeant quelque peu les DESC. L'organisation n'ayant toujours pas réalisé de rapport d'activités, il est cependant difficile d'aborder les actions mises en place par celle-ci. Néanmoins, j'ai pu observer qu'elle agissait sur deux axes principaux, à savoir le soutien⁷⁷ des citoyens victimes d'atteintes aux droits humains et le plaidoyer pour la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle permettant de juger les anciens responsables du RCD. Par ailleurs, au cours de la campagne électorale d'octobre 2011, une coalition sous l'égide de la LTDH avait effectué un *monitoring* des médias⁷⁸ dans le cadre d'un projet plus large d'observation des élections.⁷⁹

Fondé en mai 2011, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux œuvre quant à lui « *pour la promotion et la diffusion de la culture des droits économiques, sociaux*

77 Cette assistance peut être juridique, mais également psychologique même si les secrétaires de la LTDH n'ont pas eu de formation permettant d'apporter un soutien moral aux victimes.

78 Il s'agit de l'observation de la couverture médiatique de la campagne électorale.

79 Néanmoins, aucun rapport concernant cette activité n'a été réalisé à ce jour.

et culturels, indivisibles et universels ». ⁸⁰ Les dirigeants du FTDES partent du postulat que les revendications économiques et sociales étaient au cœur des soulèvements populaires ayant conduit au départ de Ben Ali. Ils considèrent ainsi l'indissociabilité entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ⁸¹. Selon Alaa Talbi, ces derniers ont longtemps été marginalisés : « *la question des Droits économiques et sociaux a été pendant longtemps laissée de côté* ». En effet, avant la Révolution, peu d'organisations, dont la LTDH, considéraient les DESC comme partie intégrante des droits humains. Une hiérarchisation entre les droits était ainsi opérée par ces organisations, estimant que les droits de l'Homme ne comprenaient que les droits civils et politiques. Motivée par des raisons socio-économiques, la « Révolution de la Dignité » est venue contredire cette idée d'après Alaa Talbi : « *Il faut refaire une lecture du processus révolutionnaire tunisien. Pour moi la Révolution, c'est les droits économiques et sociaux [...] Et notre rôle, c'est de constamment mettre les DESC sur le devant de la scène pour avoir une visibilité* ». Le FTDES occupe ainsi un espace jusque-là délaissé par la LTDH comme le souligne son Président : « *J'agis là où la LTDH n'agit pas* ». Alaa Talbi, plus critique à l'égard de l'organisation historique, va dans le même sens : « *Et même après la révolution, ils [les membres de la Ligue] n'ont pas essayé de mettre ça en axe prioritaire, donc voilà on travaille sur une thématique qui est aujourd'hui délaissée par la Ligue.* ».

Ainsi, le FTDES agit en complémentarité avec la LTDH dans la mesure où elle aborde des questions non traitées par celle-ci. La volonté des dirigeants du FTDES de promouvoir principalement les DESC peut être ainsi vue comme un moyen de ne pas entrer en concurrence directe avec l'organisation historique. Mais cela peut également être le fruit d'une stratégie politique de leur part puisque comme l'évoque Alaa Talbi : « *ça évite de faire une confusion entre le champ politique et les Droits de l'Homme. Et le fait d'agir sur les DESC nous éloigne du politique pour nous rapprocher de la réalité tunisienne* ». Le FTDES a donc choisi d'intervenir sur les questions relatives aux DESC afin de se rapprocher des principales préoccupations du citoyen tunisien. En effet, la question sociale est une priorité pour l'ensemble des Tunisiens comme l'évoque la députée Nahdaouie : « *On doit procéder*

80 Rapport d'activités janvier-septembre 2012 de l'association.

81 Les DESC - tels qu'ils sont définis dans le pacte international relatif aux droits économiques et sociaux adopté à l'ONU en 1966 et entré en vigueur en 1976 - comprennent entre autres : le droit à un travail décent, le droit à l'éducation, le droit à la santé, les droits à l'eau et l'assainissement, le droit à la terre, le droit au logement, le droit à la sécurité sociale, le droit à un environnement sain, le droit à une alimentation adéquate, le droit à un développement durable et équitable, ainsi que les droits culturels ...

par priorité, par étapes. Ce qui préoccupe aujourd'hui les tunisiens, c'est leur situation sociale : le travail, l'égalité entre les régions, la démocratie, les lois encourageant l'investissement, le développement, l'éducation ... Même les discussions du contenu de la Constitution n'intéressent pas les tunisiens, car ils considèrent que cela ne concerne que les élites. ».

Le FTDES transforme ainsi les revendications économiques et sociales pour les présenter non plus comme des exigences ou des souhaits mais comme des droits indispensables à la vie et à la dignité humaine au même titre que les droits civiques. L'organisation s'est dès l'origine spécialisée sur la situation des habitants du bassin minier, une région de l'intérieur du pays très marginalisée. Ses membres fondateurs figuraient parmi les militants les plus actifs au sein du *Comité de soutien aux habitants du bassin minier de Gafsa* en 2008. Pendant près de six mois à partir de janvier 2008, la région a été secouée par une forte mobilisation sociale. La Tunisie n'avait pas connu pareil soulèvement depuis les « *émeutes du pain* » de 1984.⁸² Ainsi, de nombreux observateurs considèrent que la Révolution est l'aboutissement de ce processus de révoltes de la population tunisienne contre l'injustice du régime de Ben Ali entamée en 2008. Pourtant, malgré la transition politique que traverse actuellement le pays, la situation reste à ce jour encore très tendue.

Un nouvel enjeu : placer les DESC au cœur du débat politique.

En effet, près de deux ans après le déclenchement de la Révolution, les DESC semblent être marginalisés par le gouvernement actuel. La focalisation des débats politiques sur l'opposition entre « islamistes modérés » et « démocrates convaincus » tend à accorder la priorité à des enjeux sociétaux, identitaires ou relatifs à la conquête du pouvoir, en minimisant l'importance de la question sociale comme le souligne Alaa Talbi : « *le processus politique est bloqué par des faux débats sur l'identité et sur la religion parce que le gouvernement actuel n'a pas de réponse réelle face aux revendications socio-économiques* ». Pourtant, depuis le 14 janvier 2011, le pays est confronté à de graves problèmes socio-économiques. A ce titre, le chômage a doublé, passant de 400.000 à 800.000 demandeurs

⁸² Les émeutes du pain sont des mouvements contestataires qui se sont déroulés dans le pays entre le 27 décembre 1983 et le 6 janvier 1984. Répondant à une recommandation du Fonds Monétaire International de stabilisation de l'économie, le gouvernement tunisien avait annoncé une augmentation du prix des produits de premières nécessités tels que le pain, la semoule, la farine et les produits céréaliers. Près de 150 sont décédés au cours de ces soulèvements.

d'emplois.⁸³ Malgré cela, les organisations de la société civile peinent à placer ces questions économiques et sociales au cœur du débat. Afin de pallier à cela et face à la détérioration de la situation économique, le FTDES a organisé les 13 et le 14 octobre 2012, le Forum Social du Bassin Minier à Redeyef (une des villes les plus actives lors des révoltes de 2008). Par ailleurs, afin d'agir au plus près des citoyens du bassin minier, l'association a ouvert une section à Redeyef au début de l'année 2012.

Accordant une importance à la situation sociale des tunisiens, le FTDES tente également d'agir dans la thématique des questions migratoires. Dans ce contexte de crise économique et sociale aiguë, des milliers de jeunes tunisiens ont donné leur vie pour rejoindre clandestinement l'autre rive de la Méditerranée.⁸⁴ Un grand nombre d'entre eux sont à ce jour portés disparus.⁸⁵ Ainsi, le FTDES recense en Tunisie les cas de migrants disparus en mer⁸⁶ et plaide pour la mise en œuvre d'une coopération entre la Tunisie et les pays européens pour éclairer ces disparitions. En outre, l'organisation critique le manque de transparence concernant les accords de migrations signés entre l'Union Européenne et la Tunisie et exige leur renégociation en présence des acteurs de la société civile.

Par ailleurs, elle tente également de porter cette cause à l'étranger. A cet égard, elle a participé de manière active au deuxième Forum Social des Migrants qui s'est déroulé à Oujda (Maroc) les 6 et 7 octobre 2012. En outre, le FTDES fait partie du comité de pilotage international de la campagne *Boats 4 people* dont l'objectif est de renforcer la solidarité euro-africaine en termes de migrations et de défense des droits des migrants. De ce fait, elle réclame une amélioration des conditions de vie dans le camp de réfugiés de Choucha⁸⁷.

Près d'un an et demi après sa création, le FTDES est donc actif au sein de réseaux transnationaux d'activistes de droits de l'Homme, au même titre que la LTDH, membre du

83 D'après L'institut National des Statistiques, le chômage a doublé en passant de 400.000 à près de 800.000 demandeurs d'emplois après la révolution. Certaines régions atteignent aujourd'hui un taux de chômage record frôlant les 50%.

84 Selon une étude menée par le FTDES, 73 % des migrants tunisiens disparus en mer entre décembre 2010 et mars 2011 ont entre 20 et 29 ans.

85 Selon le Président du FTDES, le nombre total de migrants clandestins depuis le 14 janvier 2011 s'élèverait à 40.000 tunisiens, et un peu plus de 2000 d'entre eux seraient portés disparus.

86 Le Président du FTDES affirme avoir réuni près de 1000 dossiers de familles de migrants.

87 Ville située à la frontière Tuniso-libyenne. Ce camp a été ouvert à la suite d'un afflux de réfugiés Libyens suite au déclenchement de la guerre civile.

réseau de la Fédération Internationale de ligue des Droits de l'Homme (FIDH) et du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH). Cela peut notamment s'expliquer par une optimisation du réseau des dirigeants du FTDES, figures très présentes dans le pays, et une présence importante d'anciens membres de la LTDH au sein de l'organisation.

B. Le FTDES, ressource d'anciens activistes et militants associatifs.

L'optimisation du réseau du Président du FTDES.

Agé de 53 ans, le Président du FTDES se présente comme un défenseur de toutes les causes sociales dans le pays. Secrétaire Général de la LTDH, enseignant syndicaliste tunisien, et chargé de l'organisation des instances régionales et de la logistique au sein de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) durant la campagne électorale, il a également été membre de la commission nationale d'investigation sur la corruption, les dépassements et les violations avant l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante le 23 octobre 2011.⁸⁸ Membre de la LTDH depuis le début des années 1990, il a subi comme d'autres activistes la répression policière du temps de Ben Ali.

Ces différentes responsabilités au sein d'organisations importantes en Tunisie lui ont permis d'acquérir un réseau qui profite au FTDES comme le fait remarquer un coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert : « *Abderrahmane Hedhili, le président du FTDES est également Secrétaire Général de la Ligue, ce sont des gens qui ont une double casquette ... l'une des raisons pour laquelle cette association est montée en flèche, c'est qu'elle a constitué un refuge pour un certain nombre d'acteurs ou d'activistes auparavant. Les réseaux étaient là. Le FTDES s'est appuyé sur ses réseaux syndicalistes, les défenseurs de droits de l'Homme, mais avec des thématiques plus précises.* ».

Ainsi, la mobilisation du réseau d'activistes de tous bords par le Président du FTDES peut expliquer le succès de son organisation, qui collabore principalement avec des personnalités qu'il a pu rencontrer tout au long de sa « carrière » de militant. Chargé de

⁸⁸ Un curriculum Vitae est disponible sur le site : <http://www.isie.tn/Fr/upload/telechargement/telechargement98.pdf>

l'organisation des instances régionales au sein de l'ISIE, il a lui-même recruté les responsables des instances régionales, des professionnels du droit, militants des droits de l'Homme, syndicalistes, renommés et non affiliés à des partis politiques car « *c'est quelqu'un qui ne fait pas de politique* » comme le précise Alaa Talbi. En outre, lors de l'Assemblée Préparatoire du FSM à Monastir, il a mobilisé l'ensemble de son réseau pour veiller à la réussite de l'évènement. Très proche du Ministre de la Culture et du Ministre des Affaires Sociales, il a par exemple pu obtenir des subventions de l'Etat Tunisien⁸⁹.

Par ailleurs, le comité directeur de l'organisation est composé de trois membres issus de la LTDH. Le Secrétaire Général du FTDES est l'actuel Président de la LTDH et le Trésorier de l'organisation est chargé des relations extérieures de la Ligue. Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le FTDES n'est pas une « nouvelle » association et constitue une excellente illustration de l'expression : « *Faire du neuf avec du vieux* ». Ses dirigeants sont actifs au sein de réseaux nationaux et transnationaux d'associations de droits humains depuis plus de vingt ans et se sont connus à travers ces lieux de sociabilité.

On pourrait toutefois supposer qu'il s'agit d'une stratégie de la part des membres de la LTDH, qui auraient créé le FTDES en voyant la Ligue perdre peu à peu sa crédibilité auprès des tunisiens et des bailleurs de fonds. Dans cette optique, le FTDES constituerait donc un plan de repli pour les membres de la LTDH ayant pris conscience de la crise de légitimité que traverse l'organisation. Cette hypothèse ne semble pas avérée. En effet, le FTDES est aujourd'hui centralisé autour d'une seule personne omniprésente : son Président. En effet, il détermine l'ensemble des décisions stratégiques, sans pour autant consulter les autres membres du comité directeur.

Une confusion des rôles au sein de la LTDH.

Ce cumul des mandats des dirigeants de la LTDH au sein d'autres associations contribue à une véritable confusion des rôles au sein de l'organisation historique et à un manque de coordination entre les acteurs. La LTDH en est aujourd'hui victime. Elle donne en effet l'image d'une organisation composée d'une simple somme d'individualités actives dans le domaine des droits humains ayant toutefois du mal à travailler en collaboration.

⁸⁹ Le Ministère de la Culture a versé 20.000 dinars tunisiens (soit 10.000 euros) et le Ministère des Affaires Sociales 100.000 dinars tunisiens (soit 50.000 euros).

Leurs engagements au sein d'autres associations ne leur permettent pas de s'impliquer entièrement dans les activités de la Ligue. A titre d'exemple, Halima Jouini, chargé de la Commission Femme⁹⁰ occupe également un poste à responsabilité au sein de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Elle est plus souvent présente au sein des locaux de l'ATFD que ceux de la LTDH, où elle ne s'y rend que lors de réunions du comité directeur. Concernant le président du FTDES, il lui arrive parfois de recevoir des familles de migrants disparus en mer au siège de la Ligue alors que celles-ci ont fait appel au FTDES. Plus étonnant, certains membres du comité directeur ignorent encore où se trouve le nouveau local de l'organisation, opérationnel depuis le début du mois de juin 2012. Or, la pérennisation et l'efficacité de l'organisation passe par une nécessaire implication de l'ensemble de ses membres. Seuls les trois secrétaires (chargées de recevoir et classifier les plaintes des victimes afin de leur apporter une assistance juridique) et un Directeur exécutif sont présent à temps plein au sein de la Ligue et perçoivent en contrepartie un salaire.

Il est donc légitime de se demander pourquoi les membres de la LTDH cumulent tant de mandat, au risque parfois de ne pas pouvoir être disponible lorsque les victimes font appel à la Ligue. Le Secrétaire Général de la LTDH et Président du FTDES ne s'en cache pas et affirme que le rôle de membre du comité directeur lui confère un statut social ainsi qu'un réseau important d'activistes. C'est notamment ce qui lui permet d'être médiatisé et entendu par les pouvoirs publics. Ce poste au sein du comité directeur constitue donc une ressource importante pour le militant. Philippe Ryfman⁹¹ souligne en effet la « vedettisation » des dirigeants d'ONG qui avait été soulevé par Jacques Lagroye⁹².

Des rivalités intestines entraînant un dysfonctionnement de l'organisation.

Cette confusion des rôles nourrit des luttes de rivalités intestines au sein de l'organisation, où les prises de décisions consensuelles semblent relever de l'impossible. Ainsi, le Président du FTDES relate qu'il lui arrive parfois d'empêcher le bon déroulement d'une réunion du comité directeur uniquement parce qu'il n'approuve pas les décisions prises. Il déplore également le fait d'être le seul membre au sein du comité directeur à avoir demandé, au nom de la Ligue, l'ouverture d'une enquête indépendante sur le décès des 5 Tunisiens lors de l'attaque de l'Ambassade américaine de Tunis le vendredi 14 septembre

90 Cette commission est censée gérer les activités liées à la thématique « genre ».

91 RYFMAN, Philippe, *Les ONG*, La Découverte, Paris, 2009

92 LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po, Dalloz, Paris, 2002.

2012. A ce titre, il a affirmé que « *si un gauchiste ou une femme avait été tué, la Ligue aurait tout de suite réagi, mais sous prétexte que ces jeunes étaient des salafistes, elle [la Ligue] ne bouge pas.* ». Alaa Talbi estime que cette prise de position entache la crédibilité de la LTDH : « *Même si ces morts sont des salafistes, ils sont Tunisiens avant tout, et jusqu'à maintenant on ignore qui les a tué, et par balle réelle. La Ligue n'a pas dénoncé ça, [...] et ça c'est très grave pour la première organisation de défense des droits de l'Homme à avoir été créée dans le monde arabe et en Afrique. [...] Elle travaille contre les principes qu'elle défend elle-même* ». Cela semble discréditer la LTDH.

Une Ligue discréditée.

En effet, le Directeur exécutif de la LTDH a critiqué à plusieurs reprises la lenteur des décisions prises par le comité directeur. Cela porte préjudice à l'organisation. Partisan de la restructuration, il souhaite que le rôle du comité directeur se cantonne à la définition des politiques générales de l'organisation. Dans cette optique, un autre comité, plus restreint, serait alors chargé de prendre les décisions de l'association au quotidien. Ce mode d'organisation permettrait en effet à la Ligue d'être plus réactive et d'agir de manière plus efficace. Bien qu'agissant dans des champs d'actions différents, Alaa Talbi juge en effet le travail de la LTDH inefficace et estime que le FTDES est sur le point de devenir une organisation plus importante que celle-ci. Cela illustre une fois de plus le fait que la Ligue est vue comme une organisation en déclin :

« - Je me souviens quand j'ai commencé au FTDES en Septembre 2011, je me suis dit que le FTDES sera dans un ou 2 ans, la deuxième force après l'UGTT.

- Et donc avant la LTDH ?

-Même avant la Ligue, surtout si elle continue à fonctionner de la même manière. [...] D'ici octobre 2013, nous serons une grande force en Tunisie. »

On peut en effet s'étonner du rapide essor que connaît l'association. La mobilisation du réseau de son Président et sa stratégie de spécialisation sur des thématiques qui constituent la préoccupation première des Tunisiens à l'heure actuelle expliquent cette réussite. Elle détient désormais « *une expertise par rapport à cela* » comme le souligne le coordinateur de programmes chez Friedrich Ebert.

Si elles sont complémentaires dans leurs champs d'actions, une véritable concurrence semble toutefois s'être installée entre le FTDES et la LTDH. Cela est particulièrement visible dans le discours d'Alaa Talbi : *« au sein de la Ligue, ils sentent qu'il y a une certaine concurrence avec le FTDES, et ils ne l'acceptent pas »*. Les membres de la Ligue et des autres associations historiques seraient ainsi envieux de la réussite et de l'essor du FTDES : *« La Ligue, l'ATFD et d'autres association soi-disant historiques nous jalourent presque, et se demandent "pourquoi le FTDES fait ça et pas nous" »*. Cela exaspère vraisemblablement le Directeur de projets puisqu'il se lance par la suite dans une campagne de discrédit à l'égard de la Ligue, revenant à plusieurs reprises sur le fait que l'organisation agit à l'encontre des principes qu'elle promet selon lui : *« Je trouve anormal que la Ligue n'assure pas la couverture sociale à ses employés⁹³, et ça, c'est grave pour une organisation qui défend les droits humains. Ils sont en contradiction avec eux-mêmes, et ils ne peuvent pas aller loin, et ça touche directement la crédibilité de la Ligue. »*.

Toutefois, s'il est nécessaire de nuancer les propos du Directeur de projets du FTDES concernant l'ascension de l'organisation, il semble que celle-ci dispose d'une crédibilité sur la scène associative tunisienne. Responsable de l'organisation du Forum Social Mondial qui se tiendra à Tunis en mars 2013, le FTDES est en passe de devenir un interlocuteur de taille en Tunisie dans les prochains mois. Cette crédibilité et cette confiance acquise se fonde sur un ensemble de compétence et un discours de légitimation mis en avant par le FTDES construit autour des résultats que ses actions engendrent. Au long de ce travail, nous avons tenté d'étudier le discours de légitimation de la LTDH et du FTDES, sans toutefois nous interroger sur ce qui constitue aujourd'hui le référentiel du concept de légitimité dans le milieu associatif. Un consensus semble en effet exister sur l'élaboration d'un référentiel commun de construction de légitimité.

93 Les trois secrétaires employés à temps plein par la LTDH ne disposent en effet pas de couverture sociale.

3. La construction d'une légitimité rationnelle.

A. Le référentiel commun de construction de légitimité dans le milieu des ONG.

Occupant une place de plus en plus importante sur la scène internationale, les ONG n'ont jamais été autant questionnées sur leur légitimité. S'il est vrai qu'elles ne tirent pas leur légitimité d'un processus électoral, elles n'en sont pas pour autant dépourvues. Dès lors, comment se construit la légitimité d'une ONG, élément capital lui permettant ainsi d'agir et d'être entendue ?

Dans son œuvre *Le Savant et le politique*⁹⁴, l'économiste et sociologue allemand Max Weber avait distingué trois types de légitimités. Celles-ci se construisent sur le charisme, la tradition, ou ce qu'il appelle « l'autorité légale-rationnelle ». La légitimité charismatique est liée à l'autorité exceptionnelle d'un Homme (un prophète, un homme politique, ou encore un chef de guerre ...). La légitimité traditionnelle est quant à elle fondée sur la tradition, autrement dit le pouvoir confié à un chef de tribu ou encore un monarque issu de la dynastie au pouvoir. En faisant appel à son histoire pour se présenter comme un acteur crédible, l'identité de la LTDH semble se construire sur ce type de légitimité. Enfin, la légitimité légale-rationnelle, celle qui nous intéresse ici, s'appuie sur des règles universelles et impersonnelles. L'autorité et la légitimité reconnues sont alors liées à la fonction et non à la personne qui la représente. La légitimité se fonde ainsi principalement sur les compétences des individus. Ce type de légitimité constitue dès lors la caractéristique principale des organisations modernes.

L'« auto-légitimation » des acteurs associatifs.

Compte tenu du passé de la LTDH, ses membres considèrent que l'organisation n'a pas besoin de l'aval, encore moins de la reconnaissance d'une organisation quelconque pour agir. Ainsi, ils n'estiment pas nécessaire de démontrer leur légitimité, puisque selon eux, l'utilité sociale de l'organisation a déjà été prouvée par le fait qu'elle a su résister à la politique de répression du régime de Ben Ali. Toutefois, en adoptant cette position, elle semble appuyer sa légitimité sur son expérience acquise au cours de son passé. De ce fait, si

⁹⁴ Max Weber, *Le Savant et le politique*, Plon, Paris, 1959.

elle s'appuie sur sa légitimité historique, celle du FTDES semble se constituer sur ses compétences propres. D'un processus de légitimation, nous passons donc à une forme « d'autolégitimation » tel que l'entendait Jacques Lagroye où les acteurs définissent eux-mêmes leur légitimité. Ainsi, comme l'explique Jeanne planche⁹⁵, « *il est du devoir de chaque organisation de prouver sa légitimité et sa représentativité, par la transparence de son organisation interne, par sa redevabilité, par sa présence sur la scène publique et sociale, par la qualité de ses actions. La légitimité et la représentativité ne sont jamais définitivement acquises ; elles s'acquièrent et peuvent se perdre également.* ». Selon elle, la crédibilité d'une organisation constitue donc un élément important de sa légitimité. Elle doit faire preuve de transparence, montrer son activisme dans le champ politique et social et démontrer la qualité de ses actions. Les ONG entendent ainsi utiliser la transparence financière et le compte-rendu des missions comme autant d'arguments pouvant démontrer le bien-fondé et l'efficacité de leur action. Ces critères sont alors censés témoigner de l'honnêteté de l'organisation et de ses membres. Ce sont donc les organisations elles-mêmes qui construisent peu à peu leur légitimité. Toutefois, le cas de la LTDH nous démontre que celle-ci n'est jamais acquise pour autant et peut, malgré son histoire, être remise en cause. Par conséquent, la raison d'être d'une ONG semble désormais dépendre de la construction d'une légitimité fondée essentiellement sur leurs actions et les résultats concrets que ses activités apportent.

En effet, les ONG misent aujourd'hui sur leur légitimité à agir, leur capacité à être reconnues comme des acteurs indispensables et efficaces dans leur domaine d'action. Pour cela, elles mettent en avant leur expertise, leur professionnalisme et leur capacité à inscrire à l'agenda politique une thématique particulière, comme tente de le faire le FTDES en promouvant les DESC jusque-là marginalisés au profit des droits civiques.⁹⁶ La LTDH quant à elle, met en avant son expertise acquise au long de son histoire et sa capacité à lutter contre un régime autoritaire, en l'occurrence le régime de Ben Ali. Par ailleurs, à travers la mise en place d'assistance juridique au profit des victimes, la LTDH insiste sur sa capacité d'écoute, de soutien et d'orientation⁹⁷ des populations et des personnes en difficulté. Ainsi, afin de démontrer sa légitimité à agir dans ce domaine, elle met en avant sa volonté d'action

95 Jeanne Planche, « Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles, Mieux comprendre les enjeux », in *Coopérer Aujourd'hui*, 2004.

96 Par ailleurs, depuis Août 2012, le FTDES essaye de sensibiliser les autorités sur le désastre écologique qui entoure la baie de Monastir. En tant que volontaire au sein de l'organisation, j'ai notamment participé à la réalisation d'une enquête et la rédaction d'un rapport sur ce sujet.

97 C'est actuellement la principale mission que s'est accordée la Ligue.

honnête, fiable, efficace et responsable.

Une typologie de construction de légitimité.

Phylippe Ryfman⁹⁸ propose une typologie intéressante de la légitimité des organisations en distinguant les ONG de plaidoyer (que sont le FTDES et la LTDH) et les ONG déployant des activités opérationnelles sur le terrain.

Ainsi, pour ces dernières, ce sont des critères tels que l'efficacité, la qualité ou encore les résultats engendrés par les activités qui vont renforcer la légitimité de l'organisation. Un travail d'évaluation doit donc être effectué afin de constater les résultats produits par l'action. Cette évaluation permet ainsi à l'organisation de démontrer son expertise acquise au fil du temps sur des thématiques dans lesquelles elle s'est spécialisée. Cette expertise permet à la fois de renforcer son discours et sa crédibilité.

Pour une ONG de plaidoyer, sa capacité à élaborer des projets et mobiliser les citoyens autour d'une cause va être le facteur déterminant de sa légitimité. Ainsi, la LTDH va mettre en avant le succès des manifestations qu'elle organise telle que la marche du 13 août 2012 pour célébrer l'anniversaire du Code du Statut Personnel et montrer l'attachement du peuple tunisien aux droits et libertés accordés aux Femmes tunisiennes.⁹⁹

Toutefois, pour les deux types d'ONG, le degré d'ancrage au sein de la société civile (nombre d'adhérents, coordination avec d'autres organisations de la société civile, réseaux de militants ...), autrement dit son degré d'ouverture va également être un facteur important pour déterminer la légitimité d'une organisation. En effet, cet argument peut être particulièrement utile notamment lors de dialogues avec les pouvoirs publics, plaçant l'organisation en situation de représentant de la société civile. La LTDH va parfois s'attribuer ce statut de représentant du fait de sa légitimité historique.

Les rapports avec les autorités publiques sont assez intéressants à étudier, puisque comme nous l'avons souligné en première partie, le FTDES et la LTDH ont deux approches différentes. Au même titre que le FTDES, certaines organisations décident d'entretenir des

⁹⁸ RYFMAN, Philippe, *Les ONG*, La Découverte, 2009.

⁹⁹ Toutefois, cette mobilisation a été rendue possible grâce à l'appel d'autres associations telles que l'ATFD ou l'AFTURD.

relations avec les autorités nationales et régionales. D'autres, comme la LTDH, décident au contraire d'avoir un minimum de relations afin de revendiquer leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Nous avons évoqué le fait que la persistance d'une méfiance à l'égard de la structure étatique pouvait expliquer cela. Cependant, à travers ce procédé, elle cherche également à démontrer qu'aucun traitement de faveur ne lui est accordé et qu'elle reste libre de ses actions. Un élément pourtant assez paradoxal puisque le Directeur exécutif de la LTDH a dénoncé à plusieurs reprises le fait que la Ligue ne disposait pas de soutien de la part des pouvoirs publics. Si la question de l'indépendance à l'égard des autorités gouvernementales est un élément important (surtout dans un contexte post-révolutionnaire), la capacité d'une organisation à communiquer sur ses actions constitue également un gage de légitimité. Si certaines ONG non médiatisées et sans grande notoriété apparaissent comme disposant d'une forte légitimité, les politiques de communication d'une organisation servent parfois à construire une image d'acteur légitime et efficace. Néanmoins, nous avons déjà souligné précédemment l'inexistence d'une stratégie de communication au sein de la LTDH. Par ailleurs, cela nécessite une professionnalisation et une coordination de tous les membres de l'organisation à tous les niveaux. Or, nous avons abordé la dispersion des ressources humaines de la LTDH dans d'autres organisations et le manque d'investissement de ses membres produisant de ce fait de nombreux dysfonctionnements.

Un déficit de légitimité lié à une absence de démocratie au sein des ONG.

Enfin, seule l'absence d'organisation véritablement démocratique au suffrage universel direct constituerait selon Philippe Ryfman¹⁰⁰ un déficit de légitimité. En effet, lors du sixième congrès de la LTDH en septembre 2011, un peu plus de cent cinquante personnes ont été appelés à voter pour élire le nouveau comité directeur. Sur les vingt-cinq personnes élus, les trois personnes arrivées en tête étaient des femmes, la première, Mme Belkis Mechri, ayant comptabilisé 127 voix. Or, le Président de la LTDH, M. Abdessatar Ben Moussa, est un homme, arrivé en septième position en ayant recueilli 103 voix, tout comme le Secrétaire Général de la Ligue M. Abderrahman Hedhili. Au vu des voix recueillis, le président de l'organisation aurait donc dû être une femme. Ainsi, il semblerait que le sexisme soit présent au sein même de la LTDH, qui cherche pourtant à introduire une approche genre dans l'ensemble de ses activités mais qui estime qu'une femme n'a pas les capacités nécessaires pour en assurer la Présidence. Un accord semble toutefois avoir été conclu entre

100 Philippe Ryfman, *Les ONG*, La Découverte, 2009.

les membres du comité directeur puisque Belkis Mechri occupe actuellement le poste de Vice-Présidente de l'organisation.

Ainsi, nous avons tenté de démontrer que la transparence de l'organisation, le professionnalisme, sa capacité de mobilisation et d'ouverture aux autres acteurs de la société civile, sa crédibilité, l'efficacité de ses actions ainsi que l'expertise acquise sur des thématiques données constituent aujourd'hui autant d'arguments permettant de légitimer une organisation. Si le FTDES entend utiliser l'ensemble de ces critères pour alimenter son discours de légitimation, la LTDH est très critique à l'égard de cet impératif lié à la reconnaissance sociale. Néanmoins, si les deux organisations semblent s'accorder sur la nécessité de renforcer leur crédibilité et leur légitimité, on constate qu'elles ont toutes les deux une vision opposée à l'égard du professionnalisme, un des facteurs important permettant leur consécration.

B. Une réticence à l'égard du professionnalisme.

Si de manière générale, la professionnalisation semble être reconnu comme un bienfait au sein des ONG occidentales, les associations tunisiennes ne semblent pas vouloir s'engager dans ce processus. Philippe Ryfman¹⁰¹ met en exergue la progressive professionnalisation des structures associatives occidentales, parallèlement à la recherche du professionnalisme sur le terrain. Jusqu'au milieu des années 1990, les ONG recrutent avant tout leurs employés parmi ceux qui avaient déjà fait leurs preuves sur le terrain. Aujourd'hui, les diplômes et caractéristiques spécifiques (langues parlées, compétences informatiques, etc.) des candidats aux postes sont de plus en plus recherchés. La professionnalisation devient alors un gage de « sérieux », de « responsabilité » et de « compétence » s'opposant à la notion d'« amateurisme ».

Le professionnalisme : une remise en cause du militantisme ?

La LTDH ne semble pas avoir passé ce stade et semble quelque peu réticente à l'idée d'entamer une professionnalisation de sa structure. S'ils reconnaissent la nécessaire prise en compte de l'efficacité des actions à mener, le professionnalisme reviendrait selon les

101 *Ibid.*

membres de la Ligue à adopter un mode d'organisation proche de celui qui prédomine dans le secteur privé, notamment dans le monde de l'entreprise. Paradoxalement, lors du sixième congrès de l'organisation en septembre 2011, les membres de la LTDH avaient adopté une motion recommandant la professionnalisation et le renforcement des capacités de la Ligue. Finalement, le professionnalisme et l'introduction d'une culture de résultats inquiètent certains membres de la LTDH dans la mesure où ils estiment que cela remet en cause l'esprit d'engagement et de militantisme qui constituent les fondamentaux de l'organisation comme l'explique une salariée d'Onu Femmes :

« - Pensez-vous que la professionnalisation du monde associatif est aujourd'hui en marche en Tunisie ?

- Il y a encore de la résistance à mon avis, parce qu'ils ont peur de perdre leur côté militant. On parle de ça avec nos partenaires, parce qu'on pense que c'est bien de professionnaliser car ça permet d'atteindre des objectifs. La plupart sont bénévoles. Quoi que j'admets qu'ils sont très mobilisés. [...] Mais ils veulent garder cet esprit de bénévolat. Je pense qu'on peut être militant tout en étant professionnel. Mais je comprends, parce qu'il y a une âme, et cette âme du militant, on veut la préserver [...] mais en même temps ça peut poser des problèmes pour plus tard quoi ... ».

Ainsi, les bailleurs de fonds encouragent fortement leurs partenaires à professionnaliser leurs structures. Toutefois, selon les membres de la LTDH, bénévoles pour la plupart, cela reviendrait à « trahir » l'aspect militant de l'organisation. Pour d'autres, cela conduirait à une monétarisation de l'action sociale, où les personnes auraient une activité militante uniquement dans le but de recevoir un salaire en contrepartie. Cela constituerait pourtant un renforcement des capacités d'expertise de la LTDH et une meilleure efficacité des actions menées avec une équipe présente au quotidien et entièrement impliquée dans les activités de l'organisation. L'efficacité passe aujourd'hui par des compétences, notamment en termes d'élaboration de projets afin d'assurer le financement des activités et la pérennisation de l'organisation.¹⁰²

102 Aujourd'hui, deux méthodes existent pour permettre à une organisation de financer les salaires de ses employés comme nous l'explique le coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert : « *Les bailleurs de fonds peuvent le financer et le font depuis la révolution. Ce sont des contrats d'honoraires. Cela permet d'avoir des personnes qui travaillent de manière permanente pour l'association, et ce sont les bailleurs qui les financent. Ensuite, ce qui était surtout fait avant la Révolution, c'est qu'à partir du moment où une association fait une activité, il y a des contrats d'honoraires pour la coordination, le secrétariat, les intervenants etc ... après c'est à eux de s'organiser. Moi je suis membre d'une association, je fais une intervention dans le cadre de mon association. Je fais ça par militantisme, je le fais pas pour*

C'est pourquoi ils ont décidé de recruter un directeur exécutif (également activiste, ancien membre fondateur de la section d'Amnesty International à Tunis) à temps plein, ainsi que deux autres secrétaires après la Révolution. Dès lors, les membres de la Ligue ne sont pas farouchement opposés à la notion de professionnalisme. Constatant ce paradoxe, le salarié de la Fondation Friedrich Ebert estime qu'il s'agit simplement d'une mauvaise perception du terme : « *En fait je pense que c'est vraiment une perception des mots. Pour eux professionnaliser, ça porte une valeur négative. A mes yeux, professionnaliser, c'est savoir faire et bien faire, c'est tout. Donc je pense qu'il y a un blocage plus sur le terme que sur la finalité de la chose.* ».

Le choix du combiné « professionnalisme - militantisme » pour la pérennisation de l'organisation.

A cet égard, le Président du FTDES emploie la même définition que le coordinateur de programme de la Fondation pour qui « *professionnaliser, c'est savoir faire et bien faire* ». Il exprimait dès lors le souci de garder un équilibre entre compétences et engagement militant lorsqu'il s'agissait de recruter un Directeur de projets pour son organisation : « *je cherchais à la fois un militant et quelqu'un de professionnel* ». Ainsi, il rejoint donc les thèses développées par Offenheiser et Holcombe¹⁰³. Selon eux, pour qu'une organisation puisse toucher le « public », communiquer sur les résultats obtenus et gagner ainsi en crédibilité, elles doivent investir dans la formation d'un personnel qui combine à la fois les compétences nécessaires et une compréhension pointue des problèmes et des acteurs concernés. En effet, le Président du FTDES est conscient que l'obtention de financements implique d'acquérir une crédibilité auprès des bailleurs de fonds. De ce fait, ces derniers ont tendance à financer les associations dont l'efficacité est facilement vérifiable à l'aide de d'indicateurs chiffrés¹⁰⁴, rendant compte de réalisations techniques quantifiables, renvoyant ainsi une image rassurante d'organisation professionnelle et compétente. C'est cette image qu'entend donner le Président du FTDES à son organisation en répondant à leurs exigences. Ainsi, à la suite de l'Assemblée Préparatoire de Monastir, il a adressé aux bailleurs de fonds ayant financé l'évènement, le rapport financier qu'il leur avait été demandé. Il adopte également une stratégie de

l'argent. Par contre je peux être indemnisé par un bailleur de fonds et je fais une attestation de don auprès de l'association. Et cela permet aux associations d'avoir un fond de roulement qui leur permet de survivre. ».

103 Offenheiser Raymond et Holcombe Susan, « Challenges and opportunities in implementing a rights-based approach to development : an oxfam america perspective », in *nonprofit and voluntary sector quarterly*, 2003.

104 Notamment les fameux « indicateurs objectivement vérifiables » présents dans les cadres logiques.

communication plus offensive que la LTDH, permettant à l'organisation d'avoir une meilleure visibilité auprès des Tunisiens. Par ailleurs, contrairement à la LTDH¹⁰⁵, l'organisation accueille des stagiaires et des volontaires étrangers qualifiés qui accompagnent le Directeur de projets de l'organisation dans son travail au quotidien. Ainsi, pour l'organisation de l'Assemblée Préparatoire du Forum Social de Monastir, le FTDES a fait appel à deux étudiants canadiens en master. Deux volontaires, l'un chargé de la question des migrations¹⁰⁶, l'autre en charge d'un projet de sensibilisation au Forum Social Mondial, sont encore en poste actuellement. Ainsi, le Président du FTDES et le Directeur de projets ont exprimé leurs volontés de s'entourer de personnes professionnelles, de préférence de nationalité étrangère, afin qu'elles puissent apporter un regard externe et critique sur l'organisation.¹⁰⁷ Par conséquent, cela améliore quotidiennement l'efficacité et la crédibilité de l'organisation.

En effet, selon Alaa Talbi, Directeur de projets au FTDES, la crédibilité d'une organisation serait liée au professionnalisme de celle-ci. Cette crédibilité acquise permettrait donc d'attirer la confiance des bailleurs, des populations cibles, mais également des membres de la société civile. Ainsi, selon lui, le fait que des Tunisiens réclament l'ouverture d'une section locale du FTDES au sein de leur région illustre la confiance accordée à l'organisation : *« Des gens nous appellent de partout en Tunisie pour nous demander « pourquoi vous ne créez pas un local chez nous ? ». A Sidi Bouzid, A Kasserine aussi, à Kairouan, à Sfax, à Béja l'autre fois ils m'ont appelé, à Jendouba, ils m'ont appelé. [...] Ce sont des gens qui ont pris connaissance des actions du FTDES. Et ça c'est bien, c'est une forme de crédibilité et une confiance. »*. Fort de son succès, le FTDES a pu répondre aux demandes de ces Tunisiens en ouvrant 3 sections locales¹⁰⁸ dans 3 régions de Tunisie, et deux ouvertures de sections sont actuellement à l'étude.

Ainsi, la LTDH, sceptique à l'égard du professionnalisme, estime que cela risquerait de nuire à l'aspect militant de l'organisation. Les dirigeants du FTDES semblent quant à eux fonder la crédibilité et la légitimité de l'organisation sur l'attitude professionnelle de ses

105 J'ai été le seul et probablement le dernier stagiaire de la LTDH, les membres du comité directeur considérant que cela était « imprudent » d'accueillir un acteur externe au sein de l'organisation, alors que le Directeur exécutif estimait que notre travail de collaboration lui avait été très utile. Cela illustre une nouvelle fois le manque d'ouverture de la part des membres de la LTDH, craignant encore les risques d'infiltration du pouvoir.

106 Il est notamment chargé de la campagne « Boats 4 people ».

107 Ils estimaient par ailleurs que les Tunisiens n'ont pas de conscience professionnelle.

108 Les sections de Redeyef, de Monastir et de Zarsis ont été inaugurées en janvier 2012, soit moins d'un an après la création de l'association.

membres. Par conséquent, l'organisation du Forum Social Mondial qui se tiendra à Tunis en mars 2013 constitue pour le FTDES une occasion importante de démontrer ses compétences et sa capacité à se positionner comme un acteur politique et social incontournable dans la Tunisie post-révolutionnaire.

C. L'opportunité de l'organisation du FSM.

En effet, après l'organisation du FSM à Dakar en février 2011, un processus de concertation a été enclenché au sein du Conseil International du Forum Social Mondial afin de désigner le pays qui accueillera l'édition 2013. Afin de montrer leur soutien aux soulèvements en cours dans les pays arabes (Maroc, Lybie, Egypte, Yemen, Bahrein ...), la décision de se réunir dans un des pays du Maghreb avait été retenue. Ainsi, entre février 2011 et février 2012, les futurs dirigeants du FTDES (l'organisation n'ayant été créée qu'en mai 2011) ont exercé un plaidoyer en faveur de l'organisation du FSM 2013 en Tunisie. Malgré sa légitimité - qui n'était pourtant pas encore contestée à l'époque - la LTDH ne s'était pas positionnée sur le sujet. Elle estimait probablement qu'un mois à peine après le départ de Ben Ali, la priorité pour la Tunisie n'était pas tant l'organisation d'un FSM dans le pays que la réussite de la transition politique. En effet, en février 2011, la restructuration de l'organisation, le projet d'observation des élections ainsi que le *monitoring* des médias étaient la priorité des membres de la Ligue. C'est donc le FTDES qui a exercé un plaidoyer pour la tenue du FSM en Tunisie comme l'explique Alaa Talbi : « *Le FTDES s'est engagé avant la Ligue sur les questions du FSM. Nous avons fait le suivi du dossier, et avons attendu 14 mois avant d'avoir l'accord final. [...] Et nous avons défendu l'idée selon laquelle le FSM devait avoir lieu en Tunisie et nulle part ailleurs. Cette position, c'est le FTDES qui l'a défendu, ce n'est ni la LTDH, ni l'UGTT.* ». La dixième édition du Forum Social Mondial placée sous le signe de la dignité en hommage aux victimes de la Révolution se tiendra en effet en Tunisie du 23 au 28 mars 2013.

L'Assemblée préparatoire de Monastir, l'illustration d'une capacité organisationnelle limitée.

Ainsi, comme lors de chaque Forum Social Mondial, une Assemblée Préparatoire rassemblant divers acteurs associatifs, africains et maghrébins pour la plupart, s'est tenue à

Monastir du 12 au 17 juillet 2012. Près de 2000 personnes se sont réunis afin de débattre et échanger sur les thématiques suivantes : « migration », « mouvements sociaux en Tunisie », « démocratie, citoyenneté et droits humains », « droits économiques et sociaux face à la mondialisation néolibérale et la privatisation », « diversité, droits culturels, liberté d'expression et accès à la technologie », « droits des femmes », « défis économiques, la dette et les accords de libre-échange », « protection de l'environnement », « jeunes et luttes sociales ». Toutefois, l'organisation de cet évènement a montré la faiblesse des capacités organisationnelle du FTDES. En effet, l'Assemblée Préparatoire de Monastir devait réunir, sur la base du nombre de participants ayant confirmé leur présence, 565 participants se détaillant comme suit : 300 participants tunisiens ; 25 participants du Conseil Africain ; 40 participants du Conseil International et 200 participants maghrébins. Néanmoins, malgré une communication effectuée par l'organisation insistant sur la différence de logique entre une Assemblée Préparatoire et un Forum Social Mondial, le FTDES a du faire face à une présence massive d'acteurs associatifs, la mettant face à de nombreuses difficultés organisationnelles. En effet, 1700 personnes ont participé à l'évènement, soit trois fois plus que le nombre prévu et l'association a pris en charge de manière quasi-intégrale (hébergement et restauration) 1097 personnes. Cette capacité de mobilisation constitue un point positif de l'évènement selon Alaa Talbi : *« je crois qu'il y a des points positifs sur la question des mobilisations, parce que le fait d'avoir 1700 personnes ... on s'attendait à avoir 500 personnes, on a vu le triple arriver. »*

Si le FTDES peut en effet se féliciter d'une présence aussi massive démontrant sa capacité de mobilisation pour le lancement de la dynamique du Forum Social Mondial de 2013, cela a toutefois engendré des évolutions entre le budget provisionnel et le budget final. En outre, le comité organisationnel s'est retrouvé face à des difficultés imprévues. Le budget prévisionnel établi sur la base de 565 participants était ainsi de l'ordre de 356 560 Dinars Tunisiens (un peu moins de 180 000 euros). Tandis que le soutien des bailleurs de fonds a permis de recueillir 394 314 DT (près de 200 000 euros), les dépenses réelles se sont finalement élevées à 315 076 DT (environ 160 000 euros). L'association a donc su faire face aux défis relatifs à la levée de fonds que requiert l'organisation d'un tel évènement. Toutefois, cette capacité organisationnelle limitée semble provenir de la persistance d'une certaine forme d'improvisation de la part des acteurs.

La persistance d'une culture de l'improvisation.

En effet, l'ensemble des tâches étaient souvent réalisées au dernier instant. A titre d'exemple, le programme de l'Assemblée préparatoire a été finalisé quelques minutes avant la présentation de l'évènement en conférence de presse le 10 juillet 2012 à 10h. Cela illustre le manque de coordination entre les salariés de l'association. En outre, cela donne l'impression d'une constante improvisation comme le souligne le chargé de programme de la Fondation Friedrich Ebert : « *Dans de nombreuses ONG [tunisiennes] on est beaucoup dans la culture de l'improvisation et de trouver des solutions l'avant-veille aux problèmes.* ». Les problèmes organisationnels étaient en effet liés à l'absence d'un organigramme clair. Ce manque de clarté au niveau de la répartition des rôles de chacun provoquait donc des problèmes de communication entre les membres de l'équipe. Le Directeur de projets du FTDES reconnaît en effet ces problèmes d'ordre organisationnel : « *Peut-être y-a-t-il eu des problèmes, des défaillances sur le plan organisationnel, et je trouve que c'est normal* ». Toutefois, le coordinateur de programmes de la Fondation Friedrich Ebert estime que l'évènement était un bon moyen pour le FTDES de tester sa capacité organisationnelle et le point positif réside dans « *la prise de conscience de la difficulté de l'organisation de ce type de rencontre* » par les dirigeants du FTDES. Le Directeur de projet du FTDES et le Président de l'association estiment que cela leur a en effet permis d'avoir « *une expérience en terme d'organisation, pour gérer les ateliers, les questions d'ordre techniques et logistiques c'était important de tester ça avant le FSM.* ».

Cependant, s'ils semblent en avoir pris conscience, les dirigeants du FTDES n'ont vraisemblablement pas modifié leur façon d'agir puisque la salariée de la Fondation allemande s'inquiète du retard pris dans l'organisation du Forum Social Mondial de mars 2013 : « *si on veut être objectif, je me base sur l'organisation du Forum Social Mondial, et ... ils sont très à la bourre quoi. Le FSM est censé avoir lieu en mars, on table sur environ 10 000 participants, et ça, ça ne s'improvise pas. Par rapport à une machine aussi grosse qu'est le FSM, ce système D ne pourra pas fonctionner.* ». Néanmoins, il souligne plus loin le fait que le Forum Social Mondial ne nécessite pas pour autant des associations structurées, mais plutôt des « *organiseurs structurés* », autrement dit des personnes organisés, méthodique, agissant de manière coordonnée avec les autres membres de l'équipe, ce dont semble souffrir le FTDES.

La LTDH, grande absente de l'organisation du FSM.

La LTDH semble être le grand absent de cet évènement. Le Directeur exécutif de la Ligue a en effet regretté que l'association ne se soit pas positionnée pour l'organisation du Forum Social Mondial. Si ses membres étaient présent lors de l'Assemblée préparatoire de Monsastir, ils y étaient à titre individuel, et non pas en tant que militants au sein de la LTDH. D'autres membres ont par ailleurs choisi de représenter d'autres associations dans lesquelles ils ont des responsabilités. C'était notamment le cas de Halima Jouini, membre du comité directeur, qui a assisté à l'atelier « droits des femmes » et pris la parole au nom de l'Association Tunisiennes des Femmes Démocrates. En outre, aucun membre de la LTDH ne participe aux réunions des commissions d'organisation du FSM¹⁰⁹, estimant que la présence du Secrétaire Général de l'organisation est suffisante pour montrer l'implication de l'organisation dans la réussite de l'évènement. Néanmoins, lorsqu'il intervient, il prend la parole en tant que Président du FTDES et non en tant que Secrétaire Générale de la LTDH. On note donc l'absence de l'organisation historique dans la phase préparatoire du FSM. Pourtant, lors du deuxième Forum social Maghrébins des Migrants le 6 et le 7 octobre 2012 à Oujda, une déclaration signée au nom du Président du FTDES a annoncé : « *Le Secrétariat Tunisien du Forum Social Mondial 2013, constitué de l'UGTT du FTDES, de la LTDH, de l'ATFD, de Raid-Attac, de l'Union des Diplômés chômeurs, de l'AFTURD, du CNLT et le barreau de Tunisie* ». A l'exception de la LTDH, les autres organisations citées ont en effet participé de manière active aux commissions visant à coordonner les activités prévues pour le FSM.

Le FSM en Tunisie, une relance de la dynamique altermondialiste ?

Dès sa première édition en 2001 à Porto Alegre, le Forum Social Mondial se voulait être une alternative sociale au Forum économique mondial, qui réunit à Davos en Suisse un grand nombre de dirigeants financiers et d'entreprises, des responsables politiques ainsi que des intellectuels afin d'aborder les « problèmes urgents de la planète »¹¹⁰. Selon ses organisateurs, s'exprimant à travers la Charte de Principes du FSM, « *le Forum Social Mondial est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements*

¹⁰⁹Seule Halima Jouini, membre de la commission Femme à la LTDH, assiste à la commission « droits des femmes » du FSM. Elle le fait toutefois en tant que représentante de l'ATFD et non de la LTDH.

¹¹⁰Site officiel du Forum économique mondial : <http://www.weforum.org/en/index.htm>

sociaux, réseaux, ONG et d'autres Organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. Le forum social mondial n'est ni confessionnel, ni gouvernemental, ni partisan. Il se propose de faciliter l'articulation décentralisée et en réseau, d'associations et de mouvements engagés, tant au niveau local qu'international, dans des actions concrètes de construction d'un autre monde, sans prétendre pour autant incarner une instance représentative de la société civile mondiale. Le Forum social mondial n'est ni une association, ni une organisation. »¹¹¹

Cependant, lorsqu'on évoque désormais le mouvement altermondialiste, le terme « essoufflement » est celui qui revient le plus souvent. A ce titre, lors de l'assemblée préparatoire de Monastir, de nombreux acteurs internationaux ont souligné l'importance d'insuffler une nouvelle dynamique au mouvement altermondialiste. Ainsi, certaines querelles internes au mouvement, une couverture médiatique moins importante, les débats sur l'orientation politique du mouvement ont été autant d'éléments qui ont poussé de nombreux observateurs à annoncer le déclin du mouvement altermondialiste. La tenue du Forum Social Mondial de 2013 semble donc revêtir une importance cruciale. L'objectif étant de relancer une dynamique perdue comme l'explique le chargé de programmes de la Fondation Friedrich Ebert : *« Il y a aussi des enjeux à l'échelle internationale, puisque le FSM, c'est aussi une dynamique qui s'est essoufflée. Donc tout ça pour eux c'est aussi un coup marketing qui leur permettrait de relancer la machine des altermondialistes et des positions dont ils veulent discuter »*. Par ailleurs, selon Alaa Talbi, le fait que le Forum Social Mondial se déroule pour la première fois au sein d'un pays arabe et aussi proche des frontières européennes permettra une plus grande mobilisation d'acteurs associatifs et constituera une opportunité pour les militants du monde arabe : *« Le bénéficiaire ne sera pas uniquement la Tunisie, mais également la région maghrébine, l'Afrique, le monde arabe, qui auront une opportunité importante. Mais aussi l'Europe, puisque c'est la première fois qu'un FSM sera organisé aux frontières de l'Europe. »*

Néanmoins, nous pouvons considérer que le FTDES constituera le principal bénéficiaire de l'organisation du Forum Social Mondial en Tunisie, faisant de l'organisation un acteur incontournable dans la scène associative tunisienne.

¹¹¹<http://fsm2011.org/fr/fsm-2011>

Une visibilité accrue pour le FTDES.

En effet, les retombées seront grandes pour le FTDES en termes de visibilité sur la scène publique tunisienne et internationale, permettant ainsi à l'organisation d'accroître son réseau comme l'affirme Alaa Talbi : « *Bien sûr, ça renforce notre réseau à l'échelle internationale, et ça va créer une visibilité internationale au FTDES.* ». Au cours d'une réunion des membres du FALDI¹¹² à Paris qui s'est tenue le 13 octobre 2012 au siège de la Fédération Tunisienne pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR)¹¹³, la question de l'organisation du Forum Social Mondial a été abordée. Une membre de la FASTI¹¹⁴ a pris la parole et nous a relaté ses impressions sur l'organisation du Forum Social Maghrébin des Migrants qui avait eu lieu quelques jours auparavant à Oujda les 6 et 7 octobre 2012. Elle s'est ensuite exprimée sur la conférence à laquelle un des membres du FTDES était intervenu pour aborder la question des tunisiens disparus en mer, un dossier sur lequel travaille l'association depuis sa création. Elle a souligné le fait que celle-ci avait fait une bonne présentation des enjeux propres à l'immigration clandestine tunisienne. Par conséquent, en dépit du fait qu'elle ne connaît pas l'organisation, elle souhaite faire le nécessaire pour accroître la visibilité du FTDES. Selon elle, l'association a besoin de l'appui technique des ONG européennes travaillant sur la question des migrations. Ainsi, à travers sa présence au sein de mouvements internationaux et son expertise acquise dans la thématique des migrations, le FTDES a pu accroître sa visibilité et sa crédibilité à l'échelle internationale. Par ailleurs, l'organisation fait également partie du comité de pilotage de la campagne internationale « Boats 4 people », réunissant différentes associations européennes et africaines, ce qui la met de fait en relation avec des acteurs associatifs étrangers. Ainsi, cette présence au sein de réseaux internationaux permet au FTDES un renforcement des capacités organisationnelles à travers les échanges d'expériences.

Enfin, à l'échelle tunisienne, la réalisation d'un tel évènement permet à l'association d'accroître sa crédibilité et de démontrer sa force de mobilisation et de pression sur le gouvernement tunisien en mettant une fois de plus les DESC sur le devant de la scène comme l'affirme Alaa Talbi : « *l'importance du FSM en Tunisie, c'est en rapport direct avec ce dont nous avons parlé tout à l'heure à savoir les revendications socio-économiques issus de la*

112 Forum des Associations des Luttes Démocratiques de l'Immigration, collectif d'association fondé en septembre 2012, spécialisé sur les questions migratoires.

113 Au 23 rue du Maroc, 75019 Paris.

114 Fédération d'Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés.

Révolution. Et aussi par rapport à ce besoin de renforcement de capacité de la société civile tunisienne. »

Par conséquent, le FTDES est en marge de devenir un acteur incontournable sur la scène tunisienne dans la mesure où il est aujourd'hui reconnu en Tunisie comme une organisation spécialiste des thématiques de migrations et des questions sociales touchant les régions marginalisées de l'intérieur du pays.

CONCLUSION

L'étude du mode de fonctionnement de la LTDH et du FTDES met en évidence la manière dont les discours de légitimation peuvent influencer sur la structure organisationnelle d'une institution. En raison de son histoire et du capital symbolique accumulé depuis sa fondation en 1977, les membres de la LTDH considèrent en effet qu'elle demeure la seule organisation légitime de défense des Droits de l'Homme en Tunisie. Néanmoins, ce discours érode chaque jour un peu plus l'image et la crédibilité de la LTDH et affaiblit ses capacités organisationnelles. L'analyse de son mode d'organisation a par ailleurs permis de souligner les obstacles d'ordres structurels auxquelles elle est désormais confrontée dans ce nouvel environnement politique et associatif. Ainsi, nous avons démontré comment les événements passés peuvent influencer les choix actuels et futurs d'une organisation. De ce fait, les mentalités et les pratiques relevant d'une culture organisationnelle héritée du régime de Ben Ali semblent perdurer en dépit de l'émergence d'un champ associatif tunisien. L'hypothèse selon laquelle la LTDH est prisonnière de son passé à travers son mode d'organisation et de fonctionnement a donc été vérifiée. Par ailleurs, la crise de légitimité que traverse actuellement l'organisation historique provient de son image d'association élitiste et déconnectée de la réalité sociale du pays. Ainsi, cela démontre que la légitimité d'une organisation découle aujourd'hui des résultats engendrés par ses actions, autrement dit de son efficacité.

Trente-cinq ans après sa fondation, la LTDH se retrouve désormais dans un environnement national totalement changé. Elle doit avant tout accepter la perte de sa situation de « monopole », reconnaître que la concurrence est désormais ouverte entre les associations et surtout concevoir qu'elle ne constitue plus le seul canal d'expression des revendications politiques. Elle doit ensuite s'engager dans un processus d'apprentissage de socialisation politique en s'adaptant à ce nouvel environnement, sous peine d'être concurrencée par des organisations plus jeunes, ne disposant certes pas de légitimité historique, mais étant capables de répondre aux besoins de la population tunisienne. C'est en réponse à cette crise de légitimité que traverse actuellement la Ligue que son Secrétaire Général a créé le FTDES. Cette association en charge de l'organisation du prochain FSM qui aura lieu en mars 2013 à Tunis semble bien décidée à prendre le relais d'une LTDH en déclin,

voire défaillante. Par conséquent, elle est en passe d'être reconnue comme un acteur incontournable sur la scène nationale et son implantation au sein de réseaux transnationaux lui permet d'asseoir peu à peu sa notoriété à l'échelle méditerranéenne.

Enfin, l'organisation du FSM en Tunisie en mars 2013 pourrait constituer une excellente opportunité pour le champ associatif tunisien. L'occasion lui est ainsi donnée de se nourrir de ces échanges d'expériences et de points de vue avec des mouvements plus organisés afin de poursuivre sa marche vers une légitimité rationnelle et permettre ainsi un renforcement des capacités de la société civile tunisienne.

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS

Délégation de l'UE en Tunisie, *Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne*, mars 2012. Consulté le 15 août 2012 sur le site : http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/projets/rapportdiagnostic_stecivile_mars2012_fr.pdf

LEXIQUE

Olivier, NAY, *Lexique de science politique. Vie et institution politiques*, Dalloz, Paris, 2011.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Sociologie

LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Presses de Sciences Po, Dalloz, Paris, 2002.

RYFMAN, Philippe, *Les ONG*, La Découverte, Paris, 2009.

WEBER, Max, *Economie et société*, Pocket, Agora, Paris, 1995.

WEBER, Max, *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1959.

Islam politique

BURGAT, François, *L'islamisme au Maghreb : la voie du Sud*, Payot, Paris, 2008.

LAMCHICHI, Abderrahim, *Le Maghreb face à l'islamisme : le Maghreb entre tentations autoritaires, essor de l'islamisme et demandes démocratiques*, l'Harmattan, Paris, 1998.

NAHAVANDI, Firouzeh, *Mouvement islamistes et politiques*, l'Harmattan, Paris, 2010.

PICAUDOU, Nadine, *L'islam, entre religion et idéologie, essai sur la modernité musulmane*, Gallimard, Paris, 2011.

Tunisie sous le régime de Ben Ali

GEISSER, Vincent, *Le syndrome autoritaire : Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003

KHIARI, Sadri, *Tunisie, le délitement de la cité : coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, 2003

LUIZARD, Pierre-Jean, *Laïcités autoritaire en terres d'islam*, Fayard, Paris, 2008

Soulèvements des pays du monde arabe

AMIN, Samir, *Monde arabe : le printemps des peuples ?*, Le Temps des cerises, Paris, 2011.

BENSLAMA, Fethi, *Soudain, la Révolution ! De la Tunisie au monde arabe : signification d'un soulèvement*, Denoël, Paris, 2011.

FILIU, Jean Pierre, *La Révolution arabe : 10 leçons sur le soulèvement démocratique*, Fayard, Paris, 2011.

GEISSER, Vincent, *Renaissances arabes. 7 questions clés sur des révolutions en marche*, éditions de L'Atelier, Paris, 2011.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

BEN ACHOUR, Sana, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », in Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, 2011, p. 293-312.

CHOUIKHA Larbi, GOBE, Éric, « Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », in *L'Année du Maghreb*, Édition CNRS, Paris, 2009, pp. 163-182.

ERHEL, Christine, PALIER, Bruno, « Europe sociale et Europe de l'emploi : l'apport de Douglass North à l'explication des trajectoires nationales », in *Economies et Sociétés*, n°26, 2005, pp 1531-1556. [consulté sur internet le 18 octobre 2012].

GEISSER, Vincent, GOBE, Éric, « Des fissures dans la « Maison Tunisie » ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *L'Année du Maghreb*, Edition CNRS, 2007,

pp. 353-414.

GEISSER, Vincent, CHOUIKA, Larbi, « Gros Plan : retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », in *L'Année du Maghreb 2010*, Edition CNRS, Paris, 2010, pp. 415-426.

GOBE, Eric, BECHIR AYARI, Michael, « Les avocats dans la Tunisie de Ben Ali : une profession politisée ? », in *L'Année du Maghreb 2007*, Édition CNRS, Paris, 2007, pp. 105-132.

OFFENHEISER, Raymond, HOLCOMBE, Susan, « Challenges and opportunities in implementing a rights-based approach to development: an Oxfam America perspective », in *nonprofit and voluntary sector quarterly*, 2003.

PLANCHE, Jeanne, « Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles, Mieux comprendre les enjeux », in *Coopérer Aujourd'hui*, GRET, 2004. [Consulté sur internet le 5 octobre 2012.]

SITE WEB

Site internet de la LTDH : <http://ltdh-tunisie.org/>

Site internet du FTDES : <http://www.ftdes.com>

Site internet du FSM 2013 : <http://www.fsm2013.org/>

Projet de restructuration de la LTDH soumis à l'Union Européenne : http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/projets/3fiche_ltdh_restructuration_2012_fr.pdf [Consulté le 6 juin 2012]

Déclaration finale du séminaire sur les DESC des 25 et 26 juin 2012 organisé à Tunis par le FTDES et la FIDH: http://www.fidh.org/IMG/pdf/workshop_desc_declaration_finale.pdf [Consultée le 15 juillet 2012]

Citations des propos d'Alexandre Adler dans les colonnes du Figaro le 6 septembre 2004 : http://www.indigenes-republique.fr/article.php3?id_article=1251 [Consulté le 3 août 2012].

GEISSER, Vincent, ALLAL, Amin, Tunisie : « Révolution de jasmin » ou Intifada ? Publié le 1er juin 2011. consulté sur le site <http://www.mouvements.info/Tunisie-Revolution-de-jas->

[min-ou.html](#). [Consulté le 1 octobre 2012]

Rapport du FTDES sur les circonstances du naufrage d'une embarcation de clandestin du 6 Septembre 2012 près de Lampedusa : <http://www.cimade.org/nouvelles/4088-TUNISIE--Rapport-du-FTDES-sur-le-naufrage-du-6-septembre-2012-pr-s-de-Lampedusa> [Consulté le 10 octobre 2012]

Interview de Philippe RYFMAN, « *La concurrence entre ONG est une réalité* », Communication Sans Frontières, Janvier 2006, disponible sur le site : http://www.communicationsans-frontieres.net/interviews/15_parole.html [Consultée le 16 octobre 2012]